



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Info PV Commission de Discipline du 11.01.2023
- PV Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 04.01.2023
- PV Commission restreinte de Prévention, Médiation & Education du 12.01.2022
- PV Commission des Statuts & Règlements du 10.01.2023
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 10.01.2023
- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 12.01.2023
- PV Commission restreinte de foot Animation du 12.01.2023
- Page technique

OFFRE D'EMPLOI

CTDF

Le District 77 recrute au sein de son Service Technique un Conseiller Technique Départemental Football

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser au plus tard pour le **vendredi 20 janvier 2023**

Les missions relatives au poste de CTDF sont précisées dans la fiche de poste disponible en page intérieure de ce numéro et sur le site internet du District

REFERENT ARBITRE

La section 'Promotion de l'Arbitrage' de la Commission d'Arbitrage du District de Seine et Marne de Football met en place deux modules de formation / information sur le thème du « référent arbitre dans le club » sur les sites de MONTRY et MELUN :

- ♦ le jeudi 02 février 2023 à MONTRY
- ♦ le jeudi 09 février 2023 à MELUN

Vous trouverez en page intérieure le coupon-réponse à retourner au District pour le **mardi 31 janvier 2023**



FORMATION ARBITRES

Samedi 14 et dimanche 15 janvier 2023

District - site de MONTRY



FUTSAL

Dans ce numéro le tirage du tour de cadrage de la Coupe 77 FUTSAL

MATCHS REMIS

Retrouvez en fin de journal la mise à jour des matchs remis **toutes catégories** avec date



E-CUP

Emmène ton club au sommet !

Les inscriptions pour participer à la E-CUP 2023 sont ouvertes !

Sur PS5 ou XBOX

Fin des inscriptions le mardi 31 janvier 2023

La phase départementale commence dès le **lundi 06 février 2023**

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 14 et 15 janvier 2023



M. Abdelhak RAJI
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSIONS

Mardi 14 janvier 2023

Commission des Statuts & Règlements

17H00

Jeudi 16 janvier 2023

Commission d'Organisation des
Compétitions

14H00

MELUN

COMMISSIONS

Lundi 16 janvier 2023

Commission d'Appel Disciplinaire

19H00

Mercredi 18 janvier 2023

Commission de Discipline

16H00

Vendredi 20 janvier 2023

Comité Directeur

19H00

Le rôle de référent arbitre dans le club

Madame, Monsieur,

La section 'Promotion de l'Arbitrage' de la Commission d'Arbitrage du District de Seine et Marne de Football met en place deux modules de formation / information sur le thème du « référent arbitre dans le club » sur les sites de MONTRY et MELUN :

SITE DE MONTRY

Le jeudi 02 février 2023

A 19H30

50 avenue du 27 août 1944

77450 MONTRY

SITE DE MELUN

Le jeudi 09 février 2023

A 19H30

19 rue de Dammarie

77000 MELUN

Ces modules s'adressent tout particulièrement aux référents arbitres désignés sur Footclubs ainsi qu'aux présidents des clubs.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Préambule et objectifs de la mission
- Le rôle du référent arbitre au sein du club
- Le rôle du référent arbitre avec le District et/ou la Ligue
- Quelques idées à mettre en place

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse ci-dessous au plus tard le mardi 31 janvier 2023

Veuillez noter qu'un maximum de 2 personnes d'un même club peuvent prendre part à ces modules.

Coupon réponse

Site retenu pour la formation : MONTRY MELUN

Club :

♦ Madame, Monsieur

Fonction au sein du club

♦ Madame, Monsieur

Fonction au sein du club

OFFRE DE POSTE

Conseiller Technique Départemental Football (H/F) : CTDF

Le **Conseiller Technique Départemental Football** appartient au Département Technique du District. Ce dernier assure le développement et la promotion du football, de ses pratiques dérivées sur l'ensemble du territoire Seine et Marnais, dans le respect des conventions d'objectifs fédérales et des orientations départementales.

Description du poste

Le CTDF est placé sous l'autorité hiérarchique directe du Président du District de Seine et Marne ou de son délégué et soumis à l'encadrement opérationnel du Directeur Administratif.

Il est placé sous le pilotage fonctionnel du CTD-PPF rattaché au District de Seine et Marne, pour certaines de ses missions quotidiennes (notamment celles relevant des ordres de mission de la DTN du CTD-PPF) et collabore étroitement avec les CTD-DAP pour la réalisation de leurs missions fédérales.

Activité principale

Dans le cadre des orientations fédérales, de la politique technique régionale, des orientations sportives départementales déterminées par le Comité Directeur du District, le CTDF a pour mission d'œuvrer au développement de la pratique du Football envers les différents publics.

Il participe activement à la réflexion collective visant à traduire les orientations fixées en termes d'objectifs, d'actions, de moyens à mettre en œuvre et d'évaluation. Il s'implique pleinement dans la mise en œuvre des contrats d'objectifs du District avec les partenaires institutionnels.

Missions confiées (non exhaustives)

Les missions, ci-dessous, peuvent être adaptées en fonction de l'organisation de l'Équipe Technique Départementale.

Celles-ci sont réparties de façon à tenir compte des ordres de missions fixés par la DTN au CTD - PPF et aux CTD-DAP.

En étroite coopération avec l'ensemble des collaborateurs du District, il assure les missions, ci-après.

- Développer, promouvoir, suivre et évaluer les actions spécifiques liées au contrat d'objectifs du Conseil Départemental de Seine et Marne.
- Participer à certaines actions de formation des cadres techniques en liaison avec le CTD-PPF et sous la responsabilité de l'IR2F.
- Participer avec les CTD-DAP à la promotion et à la mise en place des pratiques diversifiées pour les différentes catégories d'âge, notamment le Futsal, le Beach soccer, le Golf Foot, le Foot à 5 et le Foot en marchant, ...
- Assister le CTD-PPF (en fonction de ses besoins) dans le cadre du Programme d'Excellence Sportive (PES) détections.
- Participer aux travaux et réunions de la Commission Technique et intervenir de manière ponctuelle, si nécessaire et sur sa demande, lors des modules de formation dispensés par la Commission d'Information et Formation (CDIF).
- Participer et aider à l'installation et à l'organisation des journées nationales et événementielles du District.

- Organiser toutes les actions nécessaires en direction des publics handicapés.
- Développer le Sport Santé.

Nota : missions spécifiques en lien avec la politique technique régionale de la LPIFF

A la demande de la LPIFF et après accord du Président du District ou son délégataire, il peut être amené à participer à l'encadrement des rassemblements régionaux concernant les pratiques du Football d'Animation, du Football Féminin et des Sélections de Jeunes.

Champ d'autonomie et responsabilité

Les missions à réaliser s'effectuent sur l'ensemble du territoire.

Pré-requis

Être titulaire : du DEF, du BEES 2 Football, du DES ou du BEF.

Être titulaire du permis B

Compétences métier

Expérience d'encadrement du football.
Vision globale de l'activité football.
Compétence en méthodologie de projet.
Pratique et maîtrise de l'outil informatique.

Qualités

Capacité à convaincre.
Sens du relationnel, de la communication et du travail d'équipe.
Fortement autonome et organisé.
Adaptabilité.
Forte sensibilité terrain.
Rigueur technique et administrative.

Modalités pratiques

Le poste est incompatible avec une fonction exercée au sein d'un club de football.

Poste recruté en catégorie B ou C de la CCPAAF.

Poste basé à Melun ou à Montry - Déplacements fréquents sur le département de la Seine et Marne.

Les candidatures (lettre de motivation et C.V) sont à adresser par messagerie avant le 26/09/2022 à :

Monsieur le Président du District Seine et Marne de FOOTBALL

pcollot@seineetmarne.fff.fr

direction@seineetmarne.fff.fr



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 11 janvier 2023

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTION

Match 24619121
Annet 5 – Le Pin 5
CDM D2A du 09.10.2022

AUDITION

Match 24611129
Villeparisis 1 – Val d'Europe 2
U14 D1 du 17.12.2022

CHAMPIONNAT

Match 24584851
Ozoir 2 – Fontainebleau 1
SENIORS D1 du 08.01.2023

Match 24585115
Pontault Portg. 1 – Servon 1
SENIORS D2B du 08.01.2023

Match 24584474
Champs FC 1 – St Thibault 2
SENIORS D3C du 08.01.2023

Match 24584743
Avon Hericy 2 – Ponthierry 1
SENIORS D3F du 08.01.2023

Match 24617049
Le Pin 11 – Sénart Moissy 12
VETERANS D1 du 08.01.2023

Match 24611096
Champs 2 – Mitry Mory 1
U14 D1 du 07.01.2023

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION FOOT ANIMATION

Bussy 12 – Mouroux 11 – Villenoy 11
CHALLENGE 77 U12 du 10.12.2022

CONVOCATIONS

Match 24609413
Dammarie City 1 – Ent. Servon/Chevry 1
U18 D2C du 27.11.2022

Match 24609694
Avon 1 – Dammarie 1
U16 D2C du 11.12.2022

Match 24617955
Ent. Savigny Cesson 11 – Longueville 11
VETERANS D2C du 04.12.2022

DOSSIER MIS EN INSTRUCTION

Match 25148327
Champs FC 1 – Courtry Academie 1
U18 D3A du 04.11.2022



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCÈS VERBAL du mercredi 04 janvier 2023

Président de séance : Abdelhak RAJI

Secrétaire de séance : Pascal ANTONETTI

Présents : Ludovic VANTYGHEM – Isabelle CHILARD

Absents excusés : Jean-Marie RENAUD – Gilles TANNIER

Match 24585251

LIEUSAINT 1 – MELUN 3

SENIORS D2C du 13/11/2022

Appel du club de LIEUSAINT du 28 novembre 2022, d'une décision de la Commission Statuts & Règlements du District 77 en date du 22 novembre 2022 (publié dans le journal Officiel N°(250) du 25 novembre 2022 rappelée ci-après

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre et courriel du club de MELUN, concernant l'arrêt de la rencontre à la 80e La Commission, Jugeant en première instance, Pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant le rapport de l'arbitre qui précise que le match a débuté en retard à cause d'un problème de tablette
Considérant que l'arbitre a dû arrêter le match à 17h40 à cause de la visibilité sur le terrain
Considérant que le service d'astreinte pour l'éclairage étant arrivé qu'après 18h30, la rencontre n'a pu aller à son terme
Par ces motifs Dit match perdu pour erreur administrative à l'équipe de LIEUSAINT (0 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de MELUN (3 points ; 1 but) Art 39.2.b et 40.2 du RSG District

La commission,

Pris connaissance du courrier du 28 novembre 2022 du club de LIEUSAINT, pour le dire recevable en la forme,

Après rappel des faits et de la procédure,

Après lecture des pièces versées au dossier et de l'appel,

Après avoir noté les absences non excusées de :

Du Club de LIEUSAINT :

- Brice BARBOTIN, arbitre assistant 1
- Yoanne HAMOUD, délégué de Lieusaint

Du Club de MELUN :

- Gracia MONGAPA MINZAKO, capitaine de l'équipe de Melun
- D'un représentant du club

Après audition des personnes présentes :

- Komi DOSSOU GAVON, arbitre central

Du Club de LIEUSAINT :

- MONTEAU Antoine (Capitaine)
- BARKALLAH Mohamed Ali (Educateur)
- DORE Fabien (Président)

Du Club de MELUN :

- BELHOUS Nabil (Educateur)
- SAIDANI Nabil (Juge Assistant)

Considérant à titre liminaire que le score d'un match ne peut être entériné que si celui-ci est arrivé à son terme,

Considérant que l'article 39.2 b du RSG du District de Seine et Marne de Football dispose que « *Si au cours du match, les équipements ne sont plus en conformité avec les règlements (...), l'arbitre arrête la rencontre et demande au club recevant de procéder à la remise en état.*

Il accorde au maximum un délai de 45 minutes au club recevant pour procéder à la remise en état, délai au terme duquel il arrête définitivement la rencontre et adresse un rapport à la commission compétente ».

Considérant que, de ce fait, en vertu des dispositions de l'article 39.2 b du RSG du District de Seine et Marne de Football, le club évoluant à domicile dispose d'un délai de 45 minutes pour procéder à la remise en état du terrain,

Considérant que l'audition des membres des deux clubs et la lecture des différents rapports ont fait apparaître de nombreuses contradictions, faisant naître des doutes sur l'heure d'arrivée exacte de la personne d'astreinte (responsable de l'éclairage du stade),

Considérant, de plus, qu'à la suite de l'audition des membres des deux clubs et après lecture des différents rapports, il est apparu des incohérences dans la chronologie des faits après l'arrêt de la rencontre, renforçant, là-aussi, les doutes sur l'heure d'arrivée exacte de la personne d'astreinte,

Considérant que pendant l'audition, l'arbitre en charge de la rencontre n'a pas confirmé avec clarté les éléments contenus dans son rapport, notamment l'heure d'arrivée exacte de la personne d'astreinte à qui incombait la tâche d'allumer les lumières du stade, ni-même avoir précisé aux joueurs la procédure à suivre après l'arrêt de la rencontre avant son terme,

Considérant que pendant la durée du délai accordé au club évoluant à domicile pour procéder à la remise en état du terrain, les joueurs doivent se tenir à disposition de l'arbitre pour pouvoir reprendre le match,

Considérant qu'il apparaît, à la suite des auditions des membres des deux clubs, que les joueurs des deux équipes ont quitté le terrain, voire le stade, avant la fin du délai dont dispose l'article 39.2 du RSG du District de Seine et Marne de Football,

Considérant en raison de ce fait, que les joueurs ne se sont pas tenus à disposition de l'arbitre à la suite de l'arrêt du match et ont donc méconnu les dispositions de l'article 39.2 du RSG du District de Seine et Marne de Football,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission infirme la décision de première instance et dit match à rejouer.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la LPIFF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. de la L.P.I.F.F.



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCÈS VERBAL du mercredi 04 janvier 2023

Président de séance : Cédric GUILLOSO

Secrétaire de séance : Pascal ANTONETTI

Présents : Ludovic VANTYGHM – Isabelle CHILARD – Abdelhak RAJI

Absents excusés : Jean-Marie RENAUD – Gilles TANNIER

**Match 24611583
ST PATHUS 1 – ST MARD 1
U14 D2A du 08/10/2022**

Appel du club de ST PATHUS du 21 novembre 2022, d'une décision de la Commission Statuts & Règlements du District 77 en date du 15/11/2022 (publié dans le journal Officiel N°249 du 18 novembre 2022) rappelée ci-après

Évocation de la Commission, suite au courriel du club de ST MARD sur la participation de M. Khalil SIDIBE (2548468010), joueur de ST PATHUS susceptible de ne pas être la personne qui a participé à la rencontre.

Le joueur était licencié du club de ST MARD lors de la saison 2021/2022 en tant que Mohamed SIDIBE et est licencié pour la saison 2022/2023 au sein du club de ST PATHUS en tant que KHALIL SIDIBE.

Considérant que le club de ST PATHUS a fait part de ses observations dans les délais

Considérant que lors de sa réunion du 10-11-2022, la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des mutations a annulé la licence « A » du joueur SIDIBE Khalil obtenue indument (Khalil étant son 2^{ème} prénom)

Considérant de ce fait que le joueur SIDIBE n'était pas qualifié pour participer à la rencontre

La Commission

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de ST PATHUS et en attribue le gain à l'équipe de ST MARD (3 points ; 2 buts)

La commission,

Pris connaissance du courrier du 21 novembre 2022 du club de ST PATHUS pour le dire recevable en la forme,

Après rappel des faits et de la procédure,

Après lecture des pièces versées au dossier notamment de la FMI et de l'appel,

Après avoir noté les absences non excusées de :

Du Club de ST MARD :

- Jimmy DUFLOT, entraîneur

Après audition des personnes présentes :

Du Club de ST PATHUS :

- FERNANDEZ Franck (Président)
- JEAN Ludovic (Educateur)
- PATIN Aurore (Correspondante)

Du Club de ST MARD :

- DIAS Jorge (Président)
- SAN NICOLAS Olivier (Délégué)
- PONDEIRA Pierre (Correspondant)

Considérant que le joueur était licencié du club de ST MARD lors de la saison 2021/2022 en tant que Mohamed SIDIBE et est licencié pour la saison 2022/2023 au sein du club de ST PATHUS en tant que KHALIL SIDIBE,

Considérant qu'à la suite des auditions des membres des deux clubs, il apparait que le joueur dénommé Mohamed SIDIBE a participé à la rencontre du 8/10/2022, opposant le club ST PATHUS au club de ST MARD, avec une licence comportant uniquement son deuxième prénom Khalil,

Considérant que lors de sa réunion du 10-11-2022, la Commission Régionale des Statuts et Règlements et Contrôle des mutations a annulé la licence « A » du joueur SIDIBE Khalil obtenue indument,

Considérant que de ce fait le joueur Mohamed SIDIBE n'était pas qualifié pour participer à la rencontre,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission confirme la décision de première instance.

Débit du club de ST PATHUS : 64 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la LPIFF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. de la L.P.I.F.F.



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du jeudi 12 janvier 2023

Commission restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 24609988 – SAVIGNY FC – LE MEE U16 D1 du 15/01/2023 à 13H00

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la fiche de signalement de match sensible, en date du 09/01/2023, émise par le club du Mée,

Après un échange téléphonique avec M. HAZIRAJ, Correspondant du club du Mée,

Après un échange téléphonique avec M. TETTAMANTI, Dirigeant du club du Mée,

Après un échange téléphonique avec M. CAMARA, Référent Sécurité du club de Savigny,

Considérant les menaces formulées sur les réseaux sociaux concernant la rencontre susnommée,

Considérant qu'il y a lieu de préciser la bonne relation entre les deux clubs,

Considérant que le club de Savigny précise pouvoir mettre en place un dispositif sécuritaire,

Considérant les craintes exprimées par le club du Mée pour la sécurité des joueurs, et ce malgré une présence des forces de police,

Considérant qu'il y a lieu de minimiser les risques,

Décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 10 janvier 2023

Président : Alain PARENT

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Pascale GODEFROY - Christophe LE MINOUX

Absent excusé : Julio MARQUES

Absent non excusé : Patrick STEFFEN

AUDITIONS

Match 24584489

**OZOIR 3 – GRETZ TOURNAN 3
SENIORS D3C du 4/12/2022**

Evocation de la Commission suite aux observations d'après match du club de GRETZ TOURNAN concernant la participation du joueur n°13 d'OZOIR susceptible de jouer sous fausse identité. La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, hors la présence de Christophe LE MINOUX,

Après avoir noté les absences excusées de
M. HOUAMED Sofien, arbitre officiel

Après avoir noté les absences non excusées de

Du club d'Ozoir

M. DANSAKO Mamadou, joueur

M. SYLLA Moussa, éducateur

Après audition de

Du club d'Ozoir

M. BAH Aliou Mamadou, joueur licencié à OZOIR

M. SANTOS GOMES Micael, capitaine

M. FLAMENT Cody, arbitre assistant

Du club de GRETZ TOURNAN

M. GAGNOT Adrien, capitaine

M. HAUSVIRT Jean Luc, éducateur

M. SAFI Bader, arbitre assistant

Considérant que le Président du club d'Ozoir dans son courrier ainsi que les représentants d'Ozoir auditionnés reconnaissent que c'est bien M. BAH Aliou Mamadou qui a participé au match en référence

Considérant qu'un des joueurs prévus sur la FMI, M. DANSAKO Mamadou ne s'est pas présenté pour jouer la rencontre

Considérant que le joueur M. BAH Aliou Mamadou était présent au stade sans être convoqué pour la rencontre

Considérant que l'éducateur d'OZOIR l'a fait jouer en remplacement du joueur M. DANSAKO Mamadou.

Considérant que M. BAH Aliou Mamadou pensant avoir purgé intégralement sa suspension de 4 matchs a donné son accord pour participer à la rencontre.

Considérant que ce dernier a participé sans être inscrit sur la FMI, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match perdu par pénalité à l'équipe d'OZOIR (-1 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de GRETZ (3 points ; 3 buts)

Transmet le dossier à la Commission de Discipline pour suspicion de fraude sur identité RSG District Art 7.9

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 25148344

FC COSMO 77 1 – COUNTRY ACA. 1

U18 D3A du 13/11/2022

Suite aux courriels des clubs de FC COSMO et COUNTRY F. concernant le match en référence avec suspicion de fraude sur identité de l'ensemble des joueurs de Courtry Academie

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Après avoir noté les absences excusées de :

Du club de COSMO :

M. HOULLIER Lucas, capitaine

M. FERON Patrice, Dirigeant

Le Président du club

Après avoir noté les absences non excusées de :

Du club de Courtry Academie :

M. MENDY Olivier, éducateur

M. CISSE Ousmane, arbitre assistant

M. SOUIDI Mohammed, éducateur,

M. SOUFI BEN AMMOUR Radouane, joueur

M. TSHIAMA NESA Noah, joueur

M. DIALLO Salmana, joueur

Du club de COSMO :

M. MARAND Olivier, arbitre assistant

Après audition de :

M. KIRMIZIGUL Tufan, arbitre officiel de la rencontre

La Commission met le dossier en délibéré.

Match 25284172
BUSSY 3 – ENT. SERVON/CHEVRY 1
U16 D3D du 16/11/2022

Courriel du club de SERVON FC suite aux multiples changements d'arbitres centraux et assistants pendant la rencontre

Considérant la réception des observations de Bussy indiquant un seul changement d'arbitre suite à un malaise de l'arbitre central,

La Commission après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Après avoir noté les absences excusées

Du club de BUSSY :

M. SABOTIER Thibault, arbitre bénévole

M.CAVANNA Adriano, arbitre assistant

Du club de SERVON :

M. FOUCHER Alexandre, délégué

Après audition de

Du club de BUSSY :

M. SISSOKO Hamady, arbitre,

M. DIEFFAL Mehdi, délégué

Du club de SERVON :

M. PERASTE Pascal, arbitre assistant

M. DE PLACIDO Gérard, Educateur

Considérant que les représentants. du club de BUSSY ont reconnu avoir effectué plusieurs changements d'arbitre pendant la rencontre, le premier motivé à la 10^{ème} minute par un malaise de l'arbitre figurant sur la feuille de match M. SABOTIER Thibault. M. SISSOKO Hamady, arbitre assistant l'a remplacé jusqu'à la mi-temps. A la 46^{ème} minute c'est M. CAVANNA Adriano qui a pris sa place, à la 55^{ème} minute, M. SISSOKO Hamady a repris le sifflet. Ces différents changements ont été décidés par M. SISSOKO Hamady pour assurer un bon arbitrage de la rencontre, ce qui est confirmé par les représentants de SERVON.

Considérant qu'il y a eu plusieurs changements d'arbitres non justifiés par des raisons médicales Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à rejouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 17.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHAMPIONNAT

Match 24585135
SERVON 1 – GRETZ TOURNAN 2
SENIORS D2B du 11/12/2022

Réserves du club de GRETZ TOURNAN sur la qualification et /ou la participation de Mrs MILLOT Maxime (2544516864), BARLET Johan (2544085685), PETITTI Adrien (2318076450), PAULETE Quentin (2543550432), AZZOUZ Naoufel (2328113376), MEGE Baptiste (2543989139), LE MAISTRE Alexis (2544013398), KIDARI Lahbib (2544491066), BOIVENT Adrien (2388053568), SIURANA Kevin (2388040768), GIBON Matthieu (2545682514), WROBLEWSKI Alexandre (2388034288), RAMASSAMY Paul

(2544167773) et CORREIA Hugo (2544438226) joueurs du club de SERVON pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 4 joueurs mutés.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Après vérification

MILLOT Maxime (2544516864), non muté

BARLET Johan (2544085685), non muté

PETTITI Adrien (2318076450), non muté

PAULETE Quentin (2543550432), non muté

AZZOUZ Naoufel (2328113376), non muté

MEGE Baptiste (2543989139), non muté

LE MAISTRE Alexis (2544013398), non muté

KIDARI Lahbib (2544491066), non muté

BOIVENT Adrien (2388053568), non muté

SIURANA Kevin (2388040768), enregistrement du 04-07-22, muté normal

GIBON Matthieu (2545682514), non muté

WROBLEWSKI Alexandre (2388034288), non muté

RAMASSAMY Paul (2544167773) non muté

CORREIA Hugo (2544438226) non muté

Considérant que le club de SERVON a inscrit sur la feuille de match 1 joueur muté normal

Dit les réserves non fondées, tous les joueurs étant régulièrement qualifiés pour participer à la rencontre

Résultat acquis sur le terrain confirmé

Débit GRETZ TOURNAN : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 24584772

LIEUSAINT 2 - SERVON 2

SENIORS D3F du 18/12/2022

Réserves du club de SERVON sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs de LIEUSAINT susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe 1 de LIEUSAINT ne disputait pas de rencontre le 18-12-2022

Considérant que le dernier match de LIEUSAINT a eu lieu le 4-12-2022 et l'a opposé à PAYS DE BIERES 1 pour le compte du Championnat Seniors D2

Considérant que le joueur Antoine MONTEAU figurant sur la feuille de match en référence a participé à la rencontre du 4-12-22

Donne match perdu par pénalité à l'équipe de LIEUSAINT 2 (-1 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de SERVON (3 points ; 2 buts)

RSG District Art 7.9

Débit LIEUSAINT : 43,50€

Crédit SERVON : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 25254018

CHAMPENOIS MV 1 – NANDY 1

SENIORS D4C du 11/12/2022

Réserve du club de NANDY en date du 14/12/2022 concernant la participation à la rencontre de M. Florian DARNAUX

Considérant que le club de NANDY a confirmé ses réserves le 14 décembre

Considérant l'art 30.12 du RSG du District : *Les réserves, pour être valables, doivent être confirmées, par courrier électronique, via l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr), ou l'adresse électronique du Président ou du correspondant (enregistrée dans Footclubs) au Secrétariat du District Seine et Marne de Football (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par lettre recommandée, par télécopie, sur papier à en-tête du club ou authentifiée par le cachet du club dans les 48 heures suivant le match (24 heures pour les Coupes).*

Considérant que la confirmation a été envoyée hors délais,

La Commission dit les réserves non recevables

Résultat acquis sur le terrain confirmé

Débit NANDY : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 24618224

ST GERMAIN LAVAL 11 – EVERLY 11

VETERANS D3C du 04/12/2022

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN

Considérant que le terrain de ST GERMAIN LAVAL était fermé par arrêté municipal

Considérant que le club de ST GERMAIN LAVAL a transféré le 16/12/2022, un courriel de commune de St Germain Laval contenant un arrêté municipal de fermeture pour les 03 et 04 décembre 2022

Considérant que le courriel de la commune de St Germain Laval n'a pas été communiqué au District mais sur une adresse de messagerie erronée (secretariat@seine-et-marne.fff.fr)

Considérant que dans les observations fournies dans les délais, le club d'EVERLY confirme avoir été prévenu de la fermeture du terrain par arrêté municipal le samedi 3-12-2022

Considérant que le club d'EVERLY ne s'est pas déplacé

Considérant que la procédure hors délai a été respectée,

Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 24618305

DAMMARTIN 21 – MITRY OURCQ PTG 21

+45 ANS Groupe A du 18/12/2022

Réclamations d'après match du club de DAMMARTIN sur la qualification et /ou la participation de M. GUERIN Jeremy joueur de MITRY OURCQ PORTUGAIS au motif que ce joueur est né en 1979 or le règlement stipule que pour participer au criterium +45 ANS, la limite d'âge est que le joueur doit être né avant 1978.

La Commission,

Pris connaissance des réclamations confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant l'art 7 du règlement du Criterium + 45 ans qui stipule :

Article 7 - QUALIFICATIONS - ÉQUIPES

Conformément aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et aux articles 7, 8 et 38 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football. L'épreuve est ouverte aux joueurs nés avant 1978 à l'exception des dispositions prises par le Comité Directeur en 2018 et transcrites dans le PV du 20/9/2018.

PV CD du 20-09-2018 :

Critérium « +45 » : suite au sondage réalisé auprès des Clubs qui ont engagé une équipe dans ce Critérium, une large majorité souhaite maintenir l'organisation prévue en permettant aux seuls joueurs (sans possibilité d'en ajouter de nouveaux) ayant bénéficié des dispositions dérogatoires au cours de la Saison 2017/2018 de continuer à jouer dans cette catégorie jusqu'à l'atteinte de l'âge légal.

Considérant que le joueur GUERIN Jeremy peut bénéficier de la dérogation prévue à l'art 7
Dit le joueur GUERIN Jeremy qualifié pour participer à la rencontre

Résultat acquis sur le terrain confirmé

Débit DAMMARTIN : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 25283829

Ent. PLAINE/CLAYE 3 – VAL DE FRANCE 3

U16 D3A du 18/12/2022

Courriel du club de PLAINE FRANCE en date du 18/12/2022 concernant le non-déroulement de la rencontre

La Commission, après avoir pris connaissances des pièces versées au dossier,

Considérant que l'équipe de VAL DE FRANCE n'était pas présente lors de la rencontre et n'a pas averti le club de PLAINE/CLAYE

Considérant que l'équipe de PLAINE/CLAYE 3 n'a pas réussi à clôturer la FMI

La Commission après en avoir délibéré

Dit match perdu par forfait à l'équipe de VAL DE FRANCE 3 (-1 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de PLAINE/CLAYE 3 (3 points ; 5 buts)

RSG District Art 40.1

Débit VAL DE FRANCE : 43,50€

Crédit PLAINE/CLAYE : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 25183616

NOISIEL FA 1 – COMBS 2

U14 D4C du 17/12/2022

Courriel du club de Combs, indiquant s'être déplacé sur les installations de Noisiel, mais n'a pu y avoir accès.

La Commission, après avoir pris connaissances des pièces versées au dossier,

Considérant les observations du club de Noisiel qui joint l'arrêté de fermeture de la mairie de Noisiel.

Considérant que ni le District, ni le club de Combs, n'ont été averti de cette fermeture de terrain avant la rencontre comme le stipule l'art 20.5 du RSG District.

Considérant que la procédure n'a pas été respectée

La Commission

Après en avoir délibéré

Donne match perdu à l'équipe de NOISIEL pour erreur administrative (0 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de COMBS (3 points ; 5 buts)

Débit NOISIEL : 43,50€

Crédit COMBS : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 25183615

VAL DE L'YERRES 1 – PONTAULT UMS 2

U14 D4C du 17/12/2022

Courriel du club de VAL DE L'YERRES en date du 17/12/2022 concernant la confirmation des réserves poses sur la feuille de match.

Considérant l'absence de réserve sur la FMI,

La Commission demande à l'arbitre de la rencontre ainsi qu'aux clubs de VAL DE L'YERRES et de PONTAULT UMS de fournir ses observations pour le 16/01/2023 au plus tard et de renseigner les motifs de ladite réserve.

Match 24585006

OTHIS 1 - FONTAINEBLEAU RC 2

SENIORS D2A du 11/12/2022

Demande d'évocation de la Commission du club de FONTAINEBLEAU en date du 13-12-2022 concernant la qualification et la participation du joueur Wilson FOLLEVILLE susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club d'OTHIS a fourni ses observations dans les délais impartis,

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant qu'entre le 17/10/2022 (date d'effet de la sanction) et le 11/12/2022 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe seniors d'OTHIS 1 a disputé les rencontres officielles suivantes :

Le 23/10/2022, EMERAINVILLE - OTHIS Coupe 77 Senior

Le 13/11/2022, BRIE FC – OTHIS, Championnat Senior D2

Le 27/11/2022, OTHIS – MAGNY, Championnat Senior D2

Le 4/12/2022, QUINCY – OTHIS, Championnat Senior D2

Considérant que le joueur supra a participé à l'ensemble de ces rencontres, ne purgeant donc pas son match de suspension,

Considérant que la 1ère rencontre non homologuée est la rencontre du 13/11/2022

La Commission donne match perdu à l'équipe d'OTHIS **(-1 point ; 0 but)** pour en attribuer le gain à l'équipe de BRIE FC **(3 points ; 1 but)** pour avoir fait participer le joueur supra en état de suspension,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF, la perte de cette rencontre du 13/11/2022 libère le joueur supra de sa suspension d'un match,

Dit de ce fait que le joueur supra n'était plus en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique,

Par ces motifs rejette la demande d'évocation de FONTAINEBLEAU comme étant non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

De plus la Commission inflige au joueur supra un match de suspension à compter du 16/01/2023 pour avoir joué en état de suspension.

Débit de OTHIS 43,50 € + 45€ pour inscription d'un joueur suspendu.

Crédit de FONTAINEBLEAU 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 25390614

QUINCY 1 – ESP. FEMININS 1

CRITERIUM FEMININS U13 à 8 Groupe C du 10/12/2022

Courriel du club de ESP. FEMININ en date du 12/12/2022 concernant la non reprise à la mi-temps du club de Quincy

Dossier mis en délibéré

COUPE

Match 25339094

DAMMARIE 1 – CHAMPS 1

U14 COUPE SEINE ET MARNE du 17/12/2022

Réclamation d'après match du club de DAMMARIE FC en date du 19/12/2022 concernant la participation à la rencontre de 2 joueurs mutés hors période alors que le règlement n'en autorise que 1.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Après vérification ont participé

EL ATMANI Issa, enregistrement du 02-07-22, muté normal

FRAYSSE Yanis, enregistrement du 01-07-22, muté normal

HABACH Mohamed, enregistrement du 01-07-22, muté normal

MAYEYE Jarod, enregistrement du 24-07-22, muté hors période

Considérant que le club de CHAMPS a inscrit sur la feuille de match 3 joueurs mutés période normale et 1 joueur muté hors période

Dit les réserves non fondées, tous les joueurs étant régulièrement qualifiés pour participer à la rencontre

Résultat acquis sur le terrain confirmé

Débit DAMMARIE : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TERRAINS IMPRATICABLES

Match 24636526

BREUILLOISE 1 – CLAYE SOUILLY 4

U16 D3C du 04/12/2022

Dossier transmis par la Commission d'Organisation des Compétitions

Courriel du club de CLAYE SOUILLY en date du 13/12/2022 concernant le non-déroulement de la rencontre

La Commission demande au club de BREUILLOISE de fournir ses observations pour le 16/01/2023 au plus tard

FERMETURES HORS DELAI

Match 25183339

ANNET 1 – MAGNY 2

U14 D4A DU 17/12/2022

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que la municipalité d'ANNET SUR MARNE a transmis un arrêté municipal de fermeture de ces installations par messagerie, au DISTRICT, le 17/12/2022 à 9h00

Considérant que suite à cette réception, le District a informé le club d'ANNET en lui indiquant la procédure à suivre pour une fermeture de terrain hors délai

Considérant que le club de ANNET a transmis l'arrêté municipal de fermeture au club de MAGNY, le 17/12/2022 à 12h40, le match étant programmé le 17/12/2022 à 15h30

Considérant que l'équipe de MAGNY s'est déplacée à ANNET

Considérant que la procédure hors délai (l'art 20.5 du RSG District) précise que celle-ci ne peut être utilisée moins de 3 heures avant le coup d'envoi de la rencontre

Considérant que la procédure n'a pas été respectée

La Commission

Après en avoir délibéré

Donne match perdu à l'équipe de ANNET pour erreur administrative (0 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de MAGNY (3 points ; 5 buts)

Débit ANNET : 43,50€

Crédit MAGNY : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TOURNOI

VAL DE FRANCE

Tournoi U12 le 18 février 2023

Validé

NOISIEL FUTSAL ACADEMY

Tournoi U11 FUTSAL des samedi 11 et dimanche 12 février 2023

Validé

CESSON VERT ST DENIS

Futsal U9 le 5 février 2022

Validé



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 10 janvier 2023

Commission restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant. Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission réclame **pour la 1^{ère} fois** les feuilles de match suivantes :

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

CRITERIUM FEMININS U18 à 8 du 07/01/2023

- Match N° 25394328 - DAMMARTIN CS 1 – CHAMPS S/MARNE 1 (Poule A)

CRITERIUM + 55 ANS du 08/01/2023

- Match N° 25021393 – PONTAULT COM. UMS 31 – FERRIERES 31 (Poule D)

FUTSAL D2

- Match N° 25060002 – SENGOL 77 3 – BS ACADEMY 2 du 08/01/2023

FEUILLES FOOT ANIMATION MANQUANTES

La FMI est mise en place **en Critérium Excellence (U9 à U13)** à compter de la rentrée 2022-2023. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

Ces compétitions se jouent sous FMI, les résultats de la jonglerie doivent être inscrits en observations d'après-match

Merci de ne plus envoyer de feuilles papier pour la jonglerie

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, 3 2022-2023 un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois les feuilles de match suivantes :

RAS

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois et dernière fois avant sanction les feuilles de match suivantes :

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

CRITERIUM U9 EXCELLENCE du 10/12/2022

- Match 25388089 - MITRY MORY 21 – THORIGNY 21 (Poule G)
- Match 25388189 - MITRY MORY 22 – THORIGNY 22 (Poule GG)

CRITERIUM FEMININS U11 à 8 du 10/12/2022

- Match 25390271 – SENART MOISSY 1 – US TORCY 1 (Poule B)
- Match 25390300 – DAMMARTIN 1 – ESP. FEMININ FC 14 (Poule C)
- Match 25390331 – SENART MOISSY 2 – LE MEE 1 (Poule D)

FESTIFOOT U8/U9 (SECTEURS 1 à 4) du 10/12/2022

- A AS CHAMPS
- A VAL D'EUROPE
- A LAGNY
- A THORIGNY

FESTIFOOT U8/U9 (SECTEURS 5 à 8) du 10/12/2022

- A NANDY
- A MONTEREAU

FESTIFOOT U6/U7 (SECTEURS 1 à 4) du 10/12/2022

- A QUINCY
- A MAGNY
- A ESBLY
- A CHAMPS
- A NOISIEL

FESTIFOOT U6/U7 (SECTEURS 5 à 8) du 10/12/2022

- A MOISSY
- A MONTEREAU

ERRATUM du PV du 03.01.2023

CRITERIUM U13 ESPOIR du 03/12/2022

Match 25418027 - LOGNES 2 – COLLEGIEN 1 (Poule K)

Match 25421648 – LOGNES 12 – COLLEGIEN 2 (Poule L)

Reprise du dossier

Lecture du courriel des clubs de LOGNES et COLLEGIEN

Pris note

La commission annule l'amende

CRITERIUM U10 EXCELLENCE du 03/12/2022

Match 25386982 - VAIRES 11 – CLAYE SOUILLY 11 (Poule E)

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de VAIRES US

Pris note

La commission annule l'amende

CRITERIUM U12 EXCELLENCE du 03/12/2022

Match 25387335 - LOGNES 11 – MORMANT 11 (Poule B)

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de LOGNES

Pris note

La commission annule l'amende

CRITERIUM U12 EXCELLENCE du 03/12/2022

Match 25388838 - CHAMPS 12 – TRILPORT 11 (Poule F)

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de CHAMPS S/MARNE

Pris note

La commission annule l'amende

FESTIFOOT U8/U9 (SECTEURS 1 à 4) du 03/12/2022

A LOGNES

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de LOGNES

Pris note

La commission annule l'amende

FORFAITS

Match N° 25391672 – MOUSSY NEUF ES 5 – SERVON 5 – CRITERIUM U15 à 8 du 07/01/2023

Lecture de la feuille de match

L'équipe de SERVON ne s'est pas présentée

***1^{er} forfait non avisé**

Match N° 25390691 – NANGIS 1 – MONTEREAU 1 – CRITERIUMS FEMININS U13 à 8 Poule D du 07/01/2023

Lecture de la feuille de match

L'équipe de MONTEREAU ne s'est pas présentée

***1^{er} forfait non avisé**

Match N° 25387374 – CLAYE SOUILLY 11 – NOISIEL FA 11 – CRITERIUMS U12 EXCELLENCE Poule C du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de NOISIEL FOOT ACADEMY avisant du forfait de son équipe

***1^{er} forfait avisé**

Match N° 25386990 – CLAYE SOUILLY 11 – NOISIEL FA 11 – CRITERIUMS U10 EXCELLENCE Poule E du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de NOISIEL FOOT ACADEMY avisant du forfait de son équipe

***1^{er} forfait avisé**

Match N° 25294474 – FC CONGISSOIS 1 – ANNET 1 – CRITERIUM U9 ESPOIRS Poule B du 07/01/2023

Lecture de la feuille de match

L'équipe de ANNET S/MARNE ne s'est pas présentée

***1^{er} forfait non avisé**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE - TERRAINS

CHAMPIONNATS / COUPES

Nous vous rappelons que pour les changements d'horaires, de date vous devez IMPERATIVEMENT prévenir le District et le club visiteur par mail avec accord du club adverse.

Week-end du 7 et 8 janvier 2023

Match 24953847 – ALLIANCE 77 1 – CHAMPS FUTSAL 2 - FUTSAL D1 du 11/01/2023

Lecture du courriel du club de l'ALLIANCE 77 demandant de disputer la rencontre le 18/01/2023 au lieu du 11/01/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Week-end du 14 et 15 janvier 2023

Match 25299443 – PONTAULT COM. UMS 1 – TRILPORT 1 - SENIORS D1 FEMININES du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de PONTAULT COMBAULT UMS demandant de disputer la rencontre le 25/02/2023 au lieu du 14/01/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25399477 – LAGNY MESSAGERS 1 – FC COSMO 77 1 - CRITERIUMS FEMININS SENIORS à 8 Poule A du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de FC COSMOS demandant de disputer la rencontre le 11/03/2023 au lieu du 14/01/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25394301 – NANGIS 1 – MILLY GATINAIS 1 - CRITERIUMS FEMININS U18 à 8 Poule B du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de FC COSMOS demandant de disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 17H30

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25391234 – COURTRY F. 1 – DAMMARTIN CS 1 - CRITERIUMS FEMININS U15 à 8 Poule C du 15/01/2023

Lecture du courriel du club de COURTRY FOOTBALL demandant de disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 10H00

***Accord de la commission**

Match 25390719 – MITRY MORY 1 – DAMMARTIN CS 1 – CRITERIUMS FEMININS U13 à 8 Poule E du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de MITRY MORY FC demandant d'inverser la rencontre

Le match retour est également inversé

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25390238 – CHELLES 1 – VAL D'EUROPE 1 – CRITERIUMS FEMININS U11 à 8 Poule A du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de AS CHELLES demandant d'inverser la rencontre

Le match retour est également inversé

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25293757 – BRIE EST 1 – ROISSY 1 – CRITERIUM U13 EXCELLENCE Poule B du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de BRIE EST demandant d'inverser la rencontre

Le match retour est également inversé

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25417149 – BRIE NORD 1 – VILLENOY 1 - CRITERIUMS U13 ESPOIRS Poule A du 14/01/2023

Suite à l'arrêté Municipal, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord de la commission**

Match 25421656 – US TPVMF 1 – FERRIERES 11 – CRITERIUMS U13 ESPOIR Poule C du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de FERRIERES EN BRIE demandant d'inverser la rencontre

Le match retour est également inversé

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25417288 – FC OISSERY 1 – ST MARD 12 – CRITERIUMS U13 ESPOIR Poule C du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de FC OISSERY demandant d'inverser la rencontre

Le match retour est également inversé

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25417321 – CHEVRY COSSIGNY 1 – PONTIERRY 1 - CRITERIUMS U13 ESPOIRS Poule CC du 14/01/2023

Suite à l'arrêté Municipal de la Mairie de CHEVRY COSSIGNY, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord de la commission**

Match 25422062 – NANDY 3 – LE MEE 13 – CRITERIUMS U13 ESPOIR Poule OO du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de NANDY FC demandant de disputer la rencontre à 13H au lieu de 10H

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25422153 – MAROLLES 1 – NANGIS 1 - CRITERIUMS U13 ESPOIRS Poule PP du 14/01/2023

Suite à l'arrêté Municipal de la Mairie de MAROLLES, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord de la commission**

Match 25387151 – MEAUX ACADEMY 1 – VAUX ROCHETTE 1 - CRITERIUMS U11 EXCELLENCE Poule A du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de VAUX LA ROCHETTE demandant de disputer la rencontre le 28/01/2023 au lieu du 14/01/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25416174 – GRETZ TOURNAN 2 – SC BRIARD 2 - CRITERIUMS U11 ESPOIRS Poule AA du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de GRETZ TOURNAN demandant de disputer la rencontre le 28/01/2023 au lieu du 14/01/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25416182 – FONTENAY TRESIGNY 12 – PONTAULT COM. UMS 12 - CRITERIUMS U11 ESPOIRS Poule AA du 14/01/2023

Suite à l'arrêté Municipal de la Mairie de FONTENAY TRESIGNY, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord de la commission**

Match 25416213 – FONTENAY TRESIGNY 3 – PONTAULT COM. UMS 3 - CRITERIUMS U11 ESPOIRS Poule BB du 14/01/2023

Suite à l'arrêté Municipal de la Mairie de FONTENAY TRESIGNY, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord de la commission**

Match 25416208 – GRETZ TOURNAN 3 – SC BRIARD 3 - CRITERIUMS U11 ESPOIRS Poule BB du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de GRETZ TOURNAN demandant de disputer la rencontre le 28/01//2023 au lieu du 14/01/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25416242 – FONTENAY TRESIGNY 1 – CA COMBS 1 - CRITERIUMS U11 ESPOIRS Poule CC du 14/01/2023

Suite à l'arrêté Municipal de la Mairie de FONTENAY TRESIGNY, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord de la commission**

Match 25415284 – MEAUX ACADEMY 2 – LAGNY MESSAGERS 1 - CRITERIUMS U11 ESPOIRS Poule D du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de CS MEAUX demandant de disputer la rencontre le 28/01//2023 au lieu du 14/01/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25415326 – MEAUX ACADEMY 3 – LAGNY MESSAGERS 2 - CRITERIUMS U11 ESPOIRS Poule E du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de CS MEAUX demandant de disputer la rencontre le 28/01//2023 au lieu du 14/01/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25416298 – CHEVRY COSSIGNY 1 – ENT. LESIGNY/ROISSY 3 - CRITERIUMS U11 ESPOIRS Poule EE du 14/01/2023

Suite à l'arrêté Municipal de la Mairie de CHEVRY COSSIGNY, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord de la commission**

Match 25116330 – BOISSISE PRINGY 2 – LE MEE 2 – CRITERIUMS U11 ESPOIRS Poule FF du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de **BOISSISE PRINGY** demandant d'inverser la rencontre

Le match retour est également inversé

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25416360 – BOISSISE PRINGY 3 – LE MEE 3 – CRITERIUMS U11 ESPOIRS Poule GG du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de **BOISSISE PRINGY** demandant d'inverser la rencontre

Le match retour est également inversé

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25416403 – ALLIANCE 77 1 – BOMBON 1 – CRITERIUMS U11 ESPOIRS Poule HH du 14/01/2023

Suite à l'arrêté Municipal de la Mairie d'EVRY GREGY SUR YERRES, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord de la commission**

Match 25416553 – GRANDE PAROISSE 1 – CHAMPENOIS MV 1 – CRITERIUMS U11 ESPOIRS Poule MM du 14/01/2023

Suite à l'arrêté Municipal de la Mairie de la GRANDE PAROISSE, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord de la commission**

Match 25416582 – BRAY MONTOIS 1 – ENT. LONGUEVILLE.SOISY 1– CRITERIUMS U11 ESPOIRS Poule NN du 14/01/2023

Suite à l'arrêté Municipal de la Mairie de BRAY SUR SEINE, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord de la commission**

Match 25416618 – BRAY MONTOIS 2 – ENT. LONGUEVILLE.SOISY 2 – CRITERIUMS U11 ESPOIRS Poule OO du 14/01/2023

Suite à l'arrêté Municipal de la Mairie de BRAY SUR SEINE, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord de la commission**

Match 225416709 – BOISSISE PRINGY 11 – LE MEE 12 – CRITERIUMS U11 ESPOIRS Poule RR du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de BOISSISE PRINGY demandant d'inverser la rencontre

Le match retour est également inversé

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25415850 – BRIE NORD 1 – MOUSSY NEUF 1 - CRITERIUMS U11 ESPOIRS Poule S du 14/01/2023

Suite à l'arrêté Municipal, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord de la commission**

Match 25415880 – BRIE NORD 2 – CFCSO 1 - CRITERIUMS U11 ESPOIRS Poule T du 14/01/2023

Suite à l'arrêté Municipal, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord de la commission**

Match 25415881 – ST PATHUS OISSERY 2 – DAMMARTIN 3 – CRITERIUMS U11 ESPOIRS Poule T du 14/01/2023

Lecture du courriel du club de DAMMARTIN demandant d'inverser la rencontre suite à l'arrêté Municipal de la Mairie de St PATHUS

Le match retour est également inversé

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25415955 – MOUROUX 1 – PETIT MORIN 1 – CRITERIUMS U11 ESPOIRS Poule v du 14/01/2023

Suite à l'arrêté Municipal de la Mairie de MOUROUX, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord de la commission**

Match 25387063 – ST PATHUS OISSERY 11 – NANTEUIL LES MEAUX 11 – CRITERIUMS U10 EXCELLENCE Poule G du 14/01/2023

Suite à l'arrêté Municipal de la Mairie de ST PATHUS, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord de la commission**

[Week-end du 21 et 22 janvier 2023](#)

Match 25387382 – ST THIBAULT 11 – CLAYE SOUILLY 12 - CRITERIUM U12 EXCELLENCE Poule C du 21/01/2023

Lecture du courriel du club de CLAYE SOUILLY demandant de disputer la rencontre le 28/01/2023 au lieu du 21/01/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

[Week-end du 28 et 29 janvier 2023](#)

Match 25421777 – JOUARRE 1 – CHANGIS 1 - CRITERIUM U13 ESPOIR Poule M du 03/12/2022

Cette rencontre se déroulera le 28/01/2023 à 10H00

***Accord des 2 clubs et de la commission**

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

FORFAITS GENERAUX

CESSON VSD 5

CRITERIUM U15 à 8

TIRAGES COUPES

- COUPE FUTSAL 77 (Tour de cadrage)

CALENDRIERS

Criteriaux féminins U18 à 8

- Poule A : intégration de PONTIERRY à partir du 28 JANVIER 2023

Prochaine réunion le mardi 24 janvier 2022 à 14h30



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 12 janvier 2023

Présidence : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Marcel CULEDDU

Présents : Francis BERNAVILLE- Olivier FREMIOT - Claude ADAM

Absent excusé :

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Feuilles de match manquantes

*FMI

*Reports / Modifications d'horaires – Terrains

*Suspension de Terrains

*Obligations des clubs

*Retraits/Forfaits Généraux

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
25183586	07/01/2023	U14	D4C	NOISIEL FA 1	FONTENAY TRES 1
24584384	08/01/2023	SENIORS	D3B	CHAMPS 2	BRIE NORD 1
24619393	08/01/2023	CDM	D2C	NUSO Foot 5	CRISENOY US 5
24608845	08/01/2023	U18	D1	BUSSY 1	CESSON VSD 1

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

Neant

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

Match 24611963

Bussy 3 – St Thibault 1

U14 D3B du 03/12/2022

La Commission note la réception de la feuille de match le 06/01/2023.

Une décision sur ce match a été prise le 22/12/2022.

Match du 8 janvier 2023

Match 25253863

Courtry Académie 1 – Villiers St G 1

Seniors D4B

Considérant que le terrain de Courtry était occupé à 14 heures par le match de l'équipe U18,

Considérant que le match senior était prévu à 15 heures,

Considérant que Courtry Académie a fait une demande à Villiers S G pour jouer à 16 heures 30,

Considérant que le secrétariat a annulé le match samedi à 13 heures car il n'y avait pas d'accord de Villiers S G pour jouer ce match à 16 heures 30,

Considérant que Courtry Académie a appelé la permanence téléphonique le samedi 7/1 à 15 heures pour indiquer qu'il avait eu l'accord de Villiers St G pour jouer à 16 heures 30,

Considérant que la personne de permanence a validé la tenue du match,

Considérant néanmoins que la feuille de match n'est pas parvenue au District,

Par ces motifs,

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux 2 clubs.

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS
CHAMPIONNATS / COUPES

COUPE DE SEINE & MARNE U14

Tour 1 – Cadrage ¼ de Finale : Date limite de jeu le 17/12/2022

- Claye S. 1 (R3) – **Vaires 1** (R3) 2 - 4
- Dammarie FC 1 (R3) – **Champs 1** (R2) 1 - 6
- **Senart M. 2** (R3) – Torcy 2 (R3) 3 - 1
- **Bussy 1** (R3) – Montereau 1 (R3) 4 - 2
- 28/01/2023 : Fontainebleau 1 (R3) – Meaux 1 (R2)

Exempts : **Senart M.1** , **Torcy 1** et Melun FC 1 (R1)

Tour 2 – ¼ de Finale : Date limite de jeu le 04/03/2023

Equipes qualifiées : Vaires 1 (R3), Champs 1 (R2), Senart M. 2 (R3), Bussy 1 (R3), Fontainebleau 1 (R3) ou Meaux 1 (R2), Senart M.1 (R1), Torcy 1 (R1) et Melun FC 1 (R1)

Le tirage du prochain tour aura lieu prochainement

Tour 3 – ½ Finale : Date limite de jeu le 07/05/2023

MATCH REMIS SANS DATE

COUPE

Coupe Comité Seniors

Boissise Pringy 2 – Nanteuil 2 ou Isles Villenoy 1 – date limite de jeu le 26/02/2023

Dammarie City 2 – Ent. Avon Hvs 3 – date limite de jeu le 26/02/2023

Comité U18

Chelles 2 – Bois le Roi 1 – date limite de jeu le 26/02/2023

Coupe 77 U16

St Pathus 1 – Meaux Academy CS 2 – date limite de jeu le 26/02/2023

Coupe Comité U16

Magny 1 – Champs 3 – date limite de jeu le 26/02/2023

Bussy 3 – Lagny 1 – date limite de jeu le 26/02/2023

Ferrieres 1 – Dammarie FC 1 – date limite de jeu le 26/02/2023

La date limite de jeu pour les rencontres ci-dessus est le 26/02/2023.

Considérant que les rencontres ne sont pas planifiées, merci aux clubs concernés de faire parvenir leurs propositions et accords pour la planification des rencontres.

Week-end du 14 et 15 janvier 2023

Match 24585014 Villeparisis 2 – Mitry Mory 2 Champ. SEN. D2A du 15/01/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à 15h15 au lieu de 15h00

Accord de la Commission

Match 24584684 Moret-Veneux 2 – Bray 1 Champ. SEN. D3E du 15/01/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORET-VEUEUX** pour disputer la rencontre à 14h30 au lieu de 15h30

En attente accord de **FC BRAY**

Match 24619156 ASR 5 – Lagny Messagers 5 Championnat CDM D2A du 15/01/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ASR** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 09h30

En attente accord de **LAGNY MESSAGERS**

Match 25148510 Val de l'Yerres 1 – Lieusaint 1 Championnat U18 D3B du 15/01/2023

Demande de modification d'Installation (**INVERSION**) via FOOTCLUBS du club de **VAL DE L'YERRES** pour disputer la rencontre sur les installations du club de LIEUSAIN

Accord de **LIEUSAIN**

La rencontre retour prévue le 28/05/2023 aura lieu sur les Installations de VAL DE L'YERRES

Match 24609615 Briard SC 2 – Ent Roissy-Lesigny 2 Championnat U16 D2B du 15/01/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIARD** pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 12h00

En attente accord de **ENT ROISSY-LESIGNY**

Match 24609705 Dammarie FC 1 – Combs 1 Championnat U16 D2C du 15/01/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 12h00

En attente accord de **COMBS**

Match 24636540 Vaires 3 – Val de France 2 Championnat U16 D3C du 15/01/2023

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre le 14/01/2023 à ~~17h00~~ 17h15 au lieu du 15/01/2023 à 13h00

Accord de VAL DE France

Match 25284216 Emerainville 1 – Ozoir 2 Championnat U16 D3D du 15/01/2023

Demande de modification d'Installation (**INVERSION**) par courriel du club de **EMERAINVILLE** pour disputer la rencontre sur les installations du club d'OZOIR le 14/01/2023 à 17h30

Accord de **OZOIR**

La rencontre retour prévue le 28/05/2023 aura lieu sur les Installations de EMERAINVILLE

Match 25283854 St Pathus 1 – Othis 1 Championnat U16 D3A du 15/01/2023

Demande de modification d'Installation (**INVERSION**) par courriel du club de **ST PATHUS** pour disputer la rencontre sur les installations du club de OTHIS

Accord de **OTHIS**

La rencontre retour prévue le 13/05/2023 aura lieu sur les Installations de EMERAINVILLE

Match 24611972 Emerainville 1 – Pontault Portugais 1 Championnat U14 D3B du 14/01/2023

Demande de modification d'Installation (**INVERSION**) par courriel du club de **EMERAINVILLE** pour disputer la rencontre sur les installations du club de PONTAULT PORTUGAIS

Accord de **PONTAULT PORTUGAIS**

La rencontre retour prévue le 28/05/2023 aura lieu sur les Installations de ST PATHUS

Match 24612059 Gatinais VL 1 – Lieusaint 1 Championnat U14 D3C du 14/01/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS VL** pour disputer la rencontre à 15H30 ~~16H00~~ au lieu de 15h00

Accord de **LIEUSAIN**

Match 24612062 Briard SC 2 – Ol. Loing 1 Championnat U14 D3C du 14/01/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIARD SC** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15h30

Demande refusée par le club de OL. LOING

[Week-end du 21 et 22 janvier 2023](#)

Match 24585285 Moret-Veneux 1 – Savigny 1 Championnat SEN. D2C du 22/01/2023

Demande de modification d'Installation (**INVERSION**) via FOOTCLUBS du club de **MORET- VENEUX** pour disputer la rencontre sur les installations du club de SAVIGNY

Accord de **SAVIGNY**

La rencontre retour prévue le 04/06/2023 aura lieu sur les Installations de MORET-VENEUX

La Commission, informe que le club de Moret-Veneux que le terrain est occupée par 2 rencontres aux même horaire à cette date.

Match 25253909 Courtry Academie 1 – Verneuil l'Etang 1 Champ. SEN. DBC du 22/01/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

Accord de **VERNEUIL L'ETANG**

Considérant que le terrain est occupé de 14h00 à 16h00 par une autre rencontre

Demande refusée par la Commission,

Match 25148384 Courtry Academie 1 – Coulommiers 1 Champ. U18 D3A du 22/01/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 16h00

Accord de **COULOMMIERS**

Considérant que le terrain est occupé de 12h00 à 14h00 par une autre rencontre

Demande refusée par la Commission,

Match 25283861 Courtry Academie 1 – St Pathus 1 Champ. U16 D3A du 22/01/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 14h00

Accord de **ST PATHUS**

Considérant que le terrain est occupé à 12h00 par une autre rencontre

Demande refusée par la Commission,

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 30/04/2023 à 11h00 au lieu du 22/01/2023 à 14h00

[Week-end du 04 et 05 février 2023](#)

Match 24619182 ASR 5 – Mitry Ourcq Ptq 5 Championnat CDM D2A du 05/02/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ASR** pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 09H30

Demande refusée par le club de MITRY OURCQ PTG

Match 24617975 Vaux Rochette 11 – Nandy 11 Veterans D2 C du 05/02/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANDY** pour disputer la rencontre le 12/02/2023 au lieu du 05/02/2023

Demande refusée par le club de VAUX ROCHETTE

Week-end du 11 et 12 février 2023

Match 24611809 Moret-Veneux 1 – Vaux Rochette 1 Championnat U14 D2C du 25/03/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORET-VEUEUX** pour disputer la rencontre le 18/03/2023 au lieu du 11/02/2023

En attente accord de **VAUX ROCHETTE**

Week-end du 25 et 26 février 2023

Match 25148351 Courtry Academie 1 – Ent. Plaine/Claye 3 Champ. U18 D3A du 26/02/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 16h00

En attente accord de **ENT. PLAINE/CLAYE**

En attente avis de la Commission

Week-end du 11 et 12 mars 2023

Match 24584944 Bussy 1- Avon 1 Championnat Seniors D1 du 12/03/2023

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre le 11/03/2023 à 17H00 au lieu du 12/03/2023 à 15H00

En attente accord de **AVON**

Match 25148401 Courtry Academie 1 – Pommeuse 1 Champ. SENIORS D4B du 12/03/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 16h00 au lieu de 15h00

Accord de POMMEUSE

Considérant que le terrain est occupé à 16h00 par une autre rencontre, la date et ou l'horaire de celle-ci étant susceptible d'être modifié,

Considérant que le terrain est occupé à 17h00 par une autre rencontre, la date et ou l'horaire de celle-ci étant susceptible d'être modifié,

Demande en attente

Match 25254090 Courtry Academie 2 – Champenois MV Champ. SEN. DBC du 12/03/2023

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 05/03/2023 à 16h00 au lieu du 12/03/2023 à 17h00

En attente accord de **CHAMPENOIS MV**

En attente avis de la Commission

Match 25148433 Courtry Academie 1 – Pontault Port. 1 Championnat U18 D3A du 12/03/2023

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 05/03/2023 à 14h00 au lieu du 12/03/2023 à 16h00

Demande refusée par le club de PONTAULT PORTUGAIS

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 30/04/2023 à 13h00 au lieu du 12/03/2023 à 16h00

Demande refusée par le club de PONTAULT PORTUGAIS

Match 24619320 Presles 5 – St Thibault FC 6 Championnat CDM D2B du 12/03/2023

Fermeture du stade B. LIZARAZU

La Commission, demande au club de PRESLES de contacter le club de GATINAIS VL pour trouver une nouvelle date de jeu,

Sans propositions et accords au plus tard le 02/02/2023, la rencontre sera reportée a une autre date par la Commission.

Match 25284471 Presles 1 – Gatinais VL 1 Championnat U16 D3F du 12/03/2023

Fermeture du stade B. LIZARAZU

La Commission, demande au club de PRESLES de contacter le club de GATINAIS VL pour trouver une nouvelle date de jeu,
Sans propositions et accords au plus tard le 02/02/2023, la rencontre sera reportée a une autre date par la Commission.

[Week-end du 18 et 19 mars 2023](#)

Match 25254067 Courtry Academie 2 – Bois le Roi 2 Champ. SEN. D4C du 19/03/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 16h00 au lieu de 17h00

En attente accord de **BOIS LE ROI**

En attente avis de la Commission

Match 25148410 Courtry Academie 1 – FC Cosmo 1 Champ. U18 D3A du 19/03/2023

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 07/05/2023 à 13h00 au lieu du 19/03/2023 à 16h00

En attente accord de **FC COSMO**

En attente avis de la Commission

[Week-end du 25 et 26 mars 2023](#)

Match 25183383 Chelles 2- Quincy 2- Championnat U14 D4A du 25/03/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre le 01/04/2023 au lieu du 25/03/2023

En attente accord de **CHELLES**

[Week-end du 01 et 02 avril 2023](#)

Match 25253926 Courtry Academie 2 – Pays Bières 2 Champ. SEN. D4B du 02/04/2023

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 07/05/2023 à 17h00 au lieu du 02/04/2023 à 15h00

En attente accord de **PAYS BIERES**

En attente avis de la Commission

Match 25254858 Courtry Academie 2 – Dammarie City 2 Champ. SEN. D4C du 02/04/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 16h00 au lieu de 17h00

En attente accord de **DAMMARIE CITY**

En attente avis de la Commission

[Week-end du 15 et 16 avril 2023](#)

Match 25253949 Courtry Academie 2 – Mormant FC 2 Champ. SEN. D4B du 16/04/2023

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 26/02/2023 à 14h00 au lieu du 16/04/2023 à 15h00

En attente accord de **MORMANT FC**

En attente avis de la Commission

Match 25254081 Courtry Academie 2 – CPSP 2 Champ. SEN. D4C du 16/04/2023

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 26/02/2023 à 16h00 au lieu du 16/04/2023 à 17h00

En attente accord de **CPSP**

En attente avis de la Commission

[Week-end du 06 et 07 mai 2023](#)

Match 25283959 Courtry Academie 1 – St Mard 1 Champ. U16 D3A du 07/05/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 14h00

En attente accord de **ST MARD**

En attente avis de la Commission

Week-end du 27 et 28 mai 2023

Match 25253969 Courtry Academie 1 – Turc Montereau 1 Champ. SENIORS D4B du 28/05/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 09/04/2023 au lieu du 28/05/2023

Demande refusée par le club de TURC MONTEREAU

Match 24611842 Nandy 1- Moret-Veneux 1 Championnat U14 D2C du 25/03/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre le 20/05/2023 au lieu du 27/05/2023

En attente accord de **NANDY**

Week-end du 03 et 04 juin 2023

Extrait RSG District 2021/2022

Titre III – Les Compétitions

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations ... »

Match 24617152 Othis CO 11 – Le Pin Villevaude 11 Veterans D1 du 04/06/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 04/06/2023

En attente accord de **LE PIN VILLEVAUDE**

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

Demande refusée par la Commission,

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de SENART MOISSY

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 07/12/2022,

« ... Match 25305113

Senart Moissy 12 – Bombon 11

Coupe 77 Vétérans du 23/10/2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

De plus, la Commission décide une suspension de terrain de deux (2) matchs (dont 1 avec sursis) pour le club de Sénart Moissy,

La Commission décide match perdu pour les deux équipes pour bagarre générale

Au surplus, la Commission rappelle au devoir de leur charge les deux clubs

... »

La Commission informe le club de SENART MOISSY que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

Senart Moissy 12 – Val d'Europe 11 Vétérans D1 du 22/01/2023

Le club de Senart Moissy se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de Senart Moissy
« .40.7 En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

Club de MITRY GOELLYCOMPANS

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 14/12/2022,

« ... Match 25283961

Mitry Goellycompans 2 – A.S.R 1

U16 D3B du 09.10.2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La Commission :

- **Décide une suspension de terrain de deux (2) matchs fermes à l'équipe U16 D3B de Mitry Goellycompans pour comportement grossier / injurieux et comportement intimidant / menaçant des spectateurs envers les joueurs et les dirigeants adverses pendant et après la rencontre en vertu des Articles 6 et 8 du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football, et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application, ... »**

La Commission informe le club de MITRY GOELLYCOMPANS que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

Mitry Goellycompans 2 - St Thibault Fc 1 U16 D3B du 05/02/2023

Mitry Goellycompans 2 – CS Meaux Academy 3 U16 D3B du 19/02/2023

Le club de Mitry Goellycompans se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de Mitry Goellycompans

« .40.7 En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

Club de MITRY MORY

Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 15/12/2022,

« ... Match 25283961

St Mard 1 - Mitry Mory 2

Coupe 77 Seniors du 20/11/2023

La Commission,

(.../...)

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

Par ces motifs, la commission,

(.../...)

-Compte-tenu du sursis d'un (1) match de suspension infligé à l'équipe Seniors 2 de Mitry Mory lors de la commission d'appel disciplinaire du jeudi 27 octobre 2022, la présente commission transforme la sanction en un (1) match ferme de suspension de terrain à l'équipe Seniors 2 de Mitry Mory ... »

La Commission informe le club de MITRY MORY que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

Mitry Mory 2 – Othis 1 Seniors D2A du 19/02/2023

Le club de Mitry Mory se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de Mitry Mory

« .40.7 En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

OBLIGATIONS DES CLUBS

La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District,

Suite à ce contrôle, il s'avère qu'aucun club n'est en infraction.

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

FORFAITS GENERAUX

<u>CLUBS</u>	<u>CATEGORIE/DIVISION</u>	<u>Amende</u>
BRIE EST FC 5	CDM D1	57 €
VAL D'EUROPE 12	VETERANS D3B	57 €
CHAMPENNOIS MAM 11	VETERANS D4C	57 €
FC GUIGNES 1	U18 D3B	57 €
JOUY YVRON 1	U16 D3D	57 €



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 12 janvier 2023

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission réclame pour la première fois les feuilles de match (résultats et jongleries) suivantes aux clubs ci-dessous :

Jour de Coupe U12/U13 du 07/01/2023 :

- Club recevant : CS COUNTRY ; Clubs participants : FERRIERES 11 – ST THIBAULT 12

Jour de Coupe U10/U11 du 07/01/2023 :

- Club recevant : SAVIGNY ; Clubs participants : MELUN 3 – GUIGNES 1
- Club recevant : VARENNES ; Clubs participants : USBPO 12 – JOUY YVRON 2

Rappel Article 9 des Challenges

*(« La feuille de match correspondante **doit être retournée au plus tard le mercredi suivant le match**, accompagnée de la fiche de l'épreuve technique de jonglerie, uniquement par mail et sous un envoi unique (sous peine de disqualification) à l'adresse suivante :*

secretariat@seineetmarne.fff.fr

Les centres d'accueil sont invités à conserver le format papier en leur possession (pas d'envoi au District 77), lequel pourra leur être demandé par les Commissions compétentes et/ou les CTD-DAP.

Sans retour des documents suite à demande, l'équipe du centre d'accueil sera pénalisée d'une amende financière et éliminée de l'épreuve.

Sans retour d'une preuve des résultats de la part des autres équipes (photos de la feuille de rencontre et de jonglerie), celles-ci seront pénalisées d'une amende financière (cf : Annexe Financière du District 77) et pourront être éliminées. »)

FEUILLES DE MATCHS RECUES HORS DELAI

CHALLENGE 77 U10 du 10/12/22

A PONTAULT UMS

Feuille de match reçue par courrier postal le Mercredi 11/01/23. Tampon postal apposé le Lundi 09/01/23

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que la Commission a appliqué les dispositions réglementaires (élimination du club recevant) lors de sa réunion du 05/01/2023, suite aux 2 relances effectuées les 16/12/2022 et 23/12/2022,

Considérant la réception de la feuille de match indiquant le classement suivant :

1^{er} PONTAULT UMS 11

2^{ème} FONTAINEBLEAU 11

3^{ème} USBPO 11,

En application de l'article 9 du Challenge 77 U10,

Par ces motifs,

La Commission prend note de la qualification de FONTAINEBLEAU 11,

Et de l'élimination de USBPO 11.

Le club de PONTAULT UMS étant éliminé suite à la décision du 05/01/2023.

JOUR DE COUPE U10/U11 du 10/12/22

A PONTAULT UMS

Feuille de match reçue par courrier postal le Mercredi 11/01/23. Tampon postal apposé le Lundi 09/01/23

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que la Commission a appliqué les dispositions réglementaires (élimination du club recevant) lors de sa réunion du 05/01/2023, suite aux 2 relances effectuées les 16/12/2022 et 23/12/2022,

Considérant la réception de la feuille de match indiquant le classement suivant :

1^{er} CESSON 2

2^{ème} PONTAULT UMS 12

3^{ème} OZOIR 3

4^{ème} FONTENAY TRESIGNY 2

Par ces motifs,

La Commission prend note de la qualification de CESSON 2,

Et des éliminations de OZOIR 3 et FONTENAY TRESIGNY 2.

Le club de PONTAULT UMS étant éliminé suite à la décision du 05/01/2023.

CHALLENGE 77 U12 du 10/12/22

A PONTAULT UMS

Feuille de match reçue par courrier postal le Mercredi 11/01/23. Tampon postal apposé le Lundi 09/01/23

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que la Commission a appliqué les dispositions réglementaires (élimination du club recevant) lors de sa réunion du 05/01/2023, suite aux 2 relances effectuées les 16/12/2022 et 23/12/2022,

Considérant la réception de la feuille de match indiquant le classement suivant :

1^{er} OZOIR 11

2^{ème} UMS PONTAULT 12

3^{ème} USBPO 12

4^{ème} NANDY 11

En application de l'article 9 du Challenge 77 U12,

Par ces motifs,

La Commission prend note de la qualification de OZOIR 11,

Et des éliminations de USBPO 12 et NANDY 11.

Le club de PONTAULT UMS étant éliminé suite à la décision du 05/01/2023.

FESTIVAL FOOT U13 du 10/12/22

A FONTAINEBLEAU

Feuille de match reçue par mail le Lundi 09/01/23.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que la Commission a appliqué les dispositions réglementaires (élimination du club recevant) lors de sa réunion du 05/01/2023, suite aux 2 relances effectuées les 16/12/2022 et 23/12/2022,

Considérant la réception de la feuille de match indiquant le classement suivant :

1^{er} FONTAINEBLEAU 1

2^{ème} LESIGNY 1

3^{ème} EBNSP 1

4^{ème} MORET VENEUX 2

5^{ème} VAL DE L'YERRES 3

En application de l'article 9 du Festival Foot u13,

Par ces motifs,

La Commission prend note des qualifications de LESIGNY 1 ET EBNSP 1,

Et des éliminations de MORET VENEUX 2 et VAL DE L'YERRES 3.

Le club de FONTAINEBLEAU étant éliminé suite à la décision du 05/01/2023.

FORFAITS CHALLENGE DU 10/12/2022

FESTIVAL FOOT U13

A FONTAINEBLEAU

Lecture du courriel du club de VAL DE L'YERRES du 09/12/2022 avisant du forfait de son équipe

*Forfait avisé

FORFAITS CHALLENGE DU 07/01/2023

JOUR DE COUPE U10/U11

A COMBS LA VILLE

Lecture de la feuille de match

L'équipe de LESIGNY ne s'est pas présentée

Amende de 20€ au club de LESIGNY USC (cf : Annexe financière du Football Animation)

*Forfait non avisé

FEUILLES DE MATCHS ET DE JONGLERIES - CHALLENGE DES 10/12/2022

JOUR DE COUPE U10/U11

A PONTAULT UMS

Lecture de la feuille de match et des feuilles de jonglerie

Les équipes de Cesson, Fontenay et Ozoir n'ont pas rendus la jonglerie

Amende de 10€ au club de FC OZOIR 77 (cf : Annexe financière du Football Animation)

Amende de 10€ au club de ES CESSON VSD (cf : Annexe financière du Football Animation)

Amende de 10€ au club de AS FONTENAY TRESIGNY (cf : Annexe financière du Football Animation)

FEUILLES DE MATCHS ET DE JONGLERIES - CHALLENGE DES 07/01/2023

FESTIVAL FOOT U13

A LE MEE-SUR-SEINE

Lecture de la feuille de match et des feuilles de jonglerie

L'équipe de Varennes n'a pas rendu la jonglerie

Amende de 10€ au club de VARENNES FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

FEUILLES DE MATCHS ET PREUVES DE RESULTATS NON RECUS

FESTIVAL FOOT U13 du 10/12/22

A COURTRY

Feuille de match non reçue malgré les différentes relances des 16/12/2022 et 23/12/2022,

Preuves de résultats non reçues malgré la précédente demande du 05/01/2023,

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant le non-envoi de la feuille de match par le club de COURTRY FOOTBALL, et ce malgré les différentes réclamations,

Considérant le non-envoi des preuves des résultats par les autres équipes,

En application de l'article 9 du Festival Foot u13,

Par ces motifs,

La Commission qualifie les équipes de CHAMPS AS 21, NANTEUIL 2, VILLEPARISIS 1 et BREUILLOISE 1, avec application de l'amende prévue pour non-envoi des preuves de résultats.

Le club de COURTRY FOOTBALL étant éliminé suite à la décision du 05/01/2023.

JOUR DE COUPE U12/U13 du 10/12/22

A MOISSY

Feuille de match non reçue malgré les différentes relances des 16/12/2022 et 23/12/2022,

Preuves de résultats non reçues malgré la précédente demande du 05/01/2023,

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant le non-envoi de la feuille de match par le club de MOISSY, et ce malgré les différentes réclamations

Considérant le non-envoi des preuves des résultats par les autres équipes,

En application de l'article 9 du Challenge Jour de Coupe U12/U13,

Par ces motifs,

La Commission qualifie les équipes de DAMMARIE 2, PONTIERRY 2 et BRAYTOIS 2, avec application de l'amende prévue pour non-envoi des preuves de résultats.

Le club de MOISSY étant éliminé suite à la décision du 05/01/2023.

CHALLENGE 77 U10 du 10/12/22

A VAL D'EUROPE

Feuille de match non reçue malgré les différentes relances des 16/12/2022 et 23/12/2022,

Preuves de résultats non reçues malgré la précédente demande du 05/01/2023,

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant le non-envoi de la feuille de match par le club de VAL D'EUROPE, et ce malgré les différentes réclamations

Considérant le non-envoi des preuves des résultats par les autres équipes,

En application de l'article 9 du Challenge 77 U10,

Par ces motifs,

La Commission qualifie les équipes de DAMMARTIN 13, TORCY 11 et THORIGNY 11, avec application de l'amende prévue pour non-envoi des preuves de résultats.

Le club de VAL D'EUROPE étant éliminé suite à la décision du 05/01/2023.

JOUR DE COUPE U10/U11 du 10/12/22

A NANTEUIL

Feuille de match non reçue malgré les différentes relances des 16/12/2022 et 23/12/2022,
Preuves de résultats non reçues malgré la précédente demande du 05/01/2023,

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant le non-envoi de la feuille de match par le club de NANTEUIL, et ce malgré les différentes réclamations

Considérant le non-envoi des preuves des résultats par les autres équipes,

En application de l'article 9 du Challenge Jour de Coupe U10/U11,

Par ces motifs,

La Commission qualifie les équipes de BREUILLOISE 2 et BRIE NORD 1, avec application de l'amende prévue pour non-envoi des preuves de résultats.

Le club de NANTEUIL étant éliminé suite à la décision du 05/01/2023.

COURRIER ET PREUVES RECUES

CHALLENGE IDF U11 du 10/12/22

A SAVIGNY

Lecture du courriel reçu du 9/01/2023 de Mr COLOMBI Dimitri, responsable école de Football de Longueville précisant la seule présence des clubs de Lésigny, Longueville et Savigny

Lecture du courriel reçu du 11/01/2023 de Mr DIAO Bilaly, responsable technique de l'USC Lésigny informant des résultats du plateau, lesquels aboutissent à l'incapacité de départager les participants, chacun ayant obtenu le même nombre de points

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant le non-envoi de la feuille de match par le club de SAVIGNY malgré les différentes relances des 16/12/2022 et 23/12/2022,

Considérant l'envoi des preuves des résultats par les autres équipes,

Considérant que la Commission n'a pas les feuilles de jonglerie et ne peut donc pas départager les équipes,

Considérant l'absence non excusée du club d'Avon sur ce plateau,

En application de l'article 9 du Challenge 77 U10 et de l'annexe financière du football Animation,

Par ces motifs,

La Commission qualifie les équipes de LONGUEVILLE 2 et LESIGNY 1.

Le club de SAVIGNY étant éliminé suite à la décision du 05/01/2023.

Amende de 20€ au club de US AVON FOOTBALL pour forfait non avisé (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13 du 10/12/22

A MAGNY

Feuille de match non reçue malgré les différentes relances

Preuves de résultats non reçues malgré la précédente demande (Journal Officiel n°255)

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant le non-envoi de la feuille de match par le club de MAGNY reçue malgré les différentes relances des 16/12/2022 et 23/12/2022,

Considérant l'envoi par mail des preuves de ses propres résultats et de sa composition par le club de US Vaires,

Considérant l'impossibilité d'établir le classement général du plateau,

En application de l'article 9 du Challenge Jour de Coupe U12/U13,

Par ces motifs,

La Commission qualifie les équipes de CHELLES 14, VAIRES 14 et VAL D'EUROPE 14 avec application pour les équipes de CHELLES 14 et VAL D'EUROPE 14 de l'amende prévue pour non envoi des preuves de résultats.

Le club de MAGNY étant éliminé suite à la décision du 05/01/2023.

RAPPORTS RECUS :

Jour de Coupe U12/U13 du 10/12/22 :

Club organisateur : FC MORET-VENEUX

Equipes présentes : MORET-VENEUX 1 / MONTEREAU 12 / OLYMPIQUE DU LOING 2

La Commission prend connaissance des différents rapports demandés et reçus :

- Mr FERNANDES Thibault, responsable du plateau
- Mr PETIT Mathieu, éducateur du FC MORET-VENEUX
- Mr CABREIRA Jonathan, éducateur de L'OLYMPIQUE DU LOING

Suite à lecture des rapports reçus,

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant les problèmes temporels et d'organisations évoqués dans les rapports, ne permettant pas l'exécution de la jonglerie dans sa stricte application avec contrôle des jongles effectués,

Considérant l'absence non avisée de l'équipe de Cesson, laquelle a été attendue par les autres équipes pour effectuer la jonglerie avant les rencontres mais ne s'est pas présentée,

Considérant que les rencontres sportives ont bien été effectuées,

Considérant au regard des résultats sportifs qu'aucun départage n'est possible concernant les équipes de L'OLYMPIQUE DU LOING 2 ET MONTEREAU 12,

Considérant que MORET VENEUX était premier du classement,

Par ces motifs,

La Commission qualifie les équipes de L'OLYMPIQUE DU LOING 2, MONTEREAU 12 ET MORET-VENEUX 1.

La Commission rappelle que la jonglerie doit-être effectuée même en cas d'absence d'une équipe, laquelle s'organise de telle sorte que chaque équipe est contrôlée par les deux autres.

RAPPEL :

Pour rappel, **la jonglerie est obligatoire** pour chaque équipe et **doit être effectuée avant les rencontres et sous forme miroir** :

- Lors d'un plateau à nombre pair d'équipes, chaque équipe se met avec une autre équipe de telle sorte qu'il y ait un contrôle du joueur jonglant par un joueur adverse
- Lors d'un plateau à nombre impair d'équipes, chaque équipe se met avec **1 ou 2** autres équipes de telle sorte qu'il y ait un contrôle du joueur jonglant par, au minimum, un joueur adverse

DEMANDE AUX CLUBS :

La Commission, faisant suite aux différents huitièmes de finale des Challenges joués les 10/12/22 et 7/01/23, demande à l'ensemble des clubs de fournir **la ou les listes des joueurs de son/ses équipe(s) Espoir pour le 27/01/2023**. Pour rappel ces listes sont obligatoires et sont incluses dans les différents règlements des Criteriums (Article 3) et des Challenges (Article 6). Ces dernières doivent être envoyées à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

Agenda Technique

FORMATIONS de FEVRIER, MARS et AVRIL 2023 OUVERTES

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
U9 – Module 7-8 ans	20-21/02/2023	PROVINS	COMPLET	
U11 – Module 7-8 ans Réservé aux MINEURS	20-21/02/2023	MONTRY	19	3
U9 – Module 7-8 ans	23-24/02/2023	MONTRY	COMPLET	
U11- Module 9-10 ans	23-24/02/2023	MOISSY CRAMAYEL	COMPLET	
U9 – Module 7-8 ans Réservé aux FEMININES	27-28/02/2023	Site à déterminer	0	22
U11- Module 9-10 ans	27-28/02/2023	MONTRY	COMPLET	
CERTIFICATION 1	25/02/2023	AVON	COMPLETES	
CERTIFICATION 2	25/02/2023	AVON		
CERTIFICATION 3	25/02/2023	AVON		
Animatrice Fédérale de Football	25/02/2023	MONTRY	0	22
U17-U19 – Module 15-18 ans	27-28/02/2023	LE MEE SUR SEINE	COMPLET	
FUTSAL BASE -Module découverte	25-26/02/2023	DAMMARIE LES LYS	4	18
U11 – Module 7-8 ans Réservé aux FEMININES	01-02/03/2023	Site à déterminer	0	22
U13 – Module 11-12 ans	2-3/03/2023	MONTRY	19	3
U17-U19 – Module 15-18 ans	13-14/03/2023	MONTRY	13	9
SEN – Module SENIORS	20-21/03/2023	LE MEE S/SEINE	1	21
GARDIEN DE BUT – Module découverte	6-7/04/2023	MONTEREAU	1	21
U15 – Module 13-14 ans	17-18/04/2023	MONTRY	COMPLET	
U13 – Module 11-12 ans	24-25/04/2023	MONTRY	5	17
U13 – Module 11-12 ans	26-27/0/2023	MONTEREAU	2	20

Agenda Technique

U11 – Module 7-8 ans	26-27/04/2023	MONTRY	16	6
U6-U7 – Module 5-6 ans	27-28/04/2023	MONTEREAU	6	16
CERTIFICATION 1	29/04/2023	MONTRY	6	2
CERTIFICATION 2	29/04/2023	MONTRY	5	3
CERTIFICATION 3	29/04/2023	MONTRY	2	6

**Les formations de MAI et JUIN seront
ouvertes en Mars**

Match			Ancienne date	Nouvelle date
Seniors D1 / Phase 1		Poule 0	1	
24584848	50291.1	532139 Lognes 1	- 500589 Pontault Ums 1	08/01/2023 29/01/2023 RP
24584876	50319.1	520102 Cesson Vsd Es 2	- 500365 Montereau 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584877	50320.1	500589 Pontault Ums 1	- 541434 St Thibault Fc 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584878	50321.1	553497 Avon Us 1	- 544034 Bussy 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584880	50323.1	549941 Val De France 1	- 551942 Ozoir 2	18/12/2022 19/02/2023 RP
Seniors D2 / Phase 1		Poule A	2	
24584982	50359.1	500559 Quincy 1	- 500794 Trilport Usf 1	08/01/2023 05/03/2023 RP
24584998	50375.1	512073 Champs 1	- 524135 Villeparisis 2	04/12/2022 29/01/2023 RP
24585007	50384.1	581268 Goellycompans Fc 1	- 527744 Le Pin Villevaude 1	11/12/2022 05/03/2023 RP
24585008	50385.1	548939 Mitry Mory 2	- 528460 Othis C.O. 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24585009	50386.1	512073 Champs 1	- 527744 Le Pin Villevaude 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24585010	50387.1	581268 Goellycompans Fc 1	- 581166 Brie Fc 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24585012	50389.1	500264 Chelles 2	- 547521 Magny 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24585013	50390.1	524135 Villeparisis 2	- 500559 Quincy 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
Seniors D2 / Phase 1		Poule B	3	
24585140	50451.1	507435 Mormant F.C. 1	- 500832 Senart Moissy 3	18/12/2022 19/02/2023 RP
24585141	50452.1	563707 Val D'Europe 2	- 515348 Roissy Us 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24585142	50453.1	515916 Nanteuil 1	- 509296 Vaires 2	18/12/2022 19/02/2023 RP
24585143	50454.1	514814 Gretz Tournan 2	- 549941 Val De France 2	18/12/2022 19/02/2023 RP
Seniors D2 / Phase 1		Poule C	4	
24585242	50487.1	542798 Olympique Du Loing 1	- 560975 C.P.S.P 1	08/01/2023 29/01/2023 RP
24585245	50490.1	553720 Pays Bieres 1	- 541364 Moret-Veneux Sab. Fc 1	08/01/2023 05/03/2023 RP
24585266	50511.1	560975 C.P.S.P 1	- 553139 Lieusaint Foot As 1	11/12/2022 05/03/2023 RP
24585272	50517.1	560975 C.P.S.P 1	- 550643 Boissise Pringy Us 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24585273	50518.1	541442 Bagneaux Nem. E. 1	- 542798 Olympique Du Loing 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24585274	50519.1	542557 Melun Fc 3	- 553720 Pays Bieres 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24585275	50520.1	525644 Lesigny U.S.C. 1	- 500615 Briard S.C. 1	18/12/2022 19/02/2023 RS
24585277	50522.1	531090 Savigny Fc 1	- 518014 Combs C.A. 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
Seniors D3 / Phase 1		Poule A	5	
24584296	50009.1	524631 Ent.Plaine/Claye 3	- 860642 F.C.C.N 1	08/01/2023 29/01/2023 RP
24584318	50031.1	530521 St Mard 1	- 500693 Dammartin Cs 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584319	50032.1	528460 Othis C.O. 2	- 581268 Goellycompans/Mitry 3	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584320	50033.1	527744 Le Pin Villevaude 2	- 524631 Ent.Plaine/Claye 3	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584321	50034.1	533682 Ent.Plessis/Crouy 1	- 554255 Thorigny 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584322	50035.1	860642 F.C.C.N 1	- 524135 Villeparisis 3	18/12/2022 19/02/2023 RP
Seniors D3 / Phase 1		Poule B	6	
24584396	50064.1	549357 Coulommiers 1	- 515916 Nanteuil 2	27/11/2022 05/03/2023 RJ
24584397	50065.1	590147 Brie Nord Es 1	- 518219 Changis 1	19/02/2023 05/03/2023 RP
24584407	50075.1	512073 Champs 2	- 515916 Nanteuil 2	11/12/2022 09/04/2023 RP
24584408	50076.1	547013 Pays Crecois 2	- 512073 Champs 2	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584409	50077.1	523412 Moussy Neuf 1	- 515916 Nanteuil 2	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584410	50078.1	590147 Brie Nord Es 1	- 500794 Trilport Usf 2	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584412	50080.1	549357 Coulommiers 1	- 511879 Villenoy 1	18/12/2022 19/02/2023 RP

Match			Ancienne date	Nouvelle date
Seniors D3 / Phase 1		Poule C	7	
24584477	50100.1	551942 Ozoir 3	- 531341 Emerainville 1	08/01/2023 05/03/2023 RP
24584491	50114.1	581816 Fc Cosmo 1	- 580983 Champs F.C. 1	04/12/2022 29/01/2023 RP
24584498	50121.1	500559 Quincy 2	- 580983 Champs F.C. 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584499	50122.1	581726 Brie Est Fc 1	- 500466 Ferrieres 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584500	50123.1	541434 St Thibault Fc 2	- 514814 Gretz Tournan 3	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584501	50124.1	531341 Emerainville 1	- 581816 Fc Cosmo 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584502	50125.1	532343 Pontault Port 2	- 551942 Ozoir 3	18/12/2022 19/02/2023 RP
Seniors D3 / Phase 1		Poule D	8	
24584567	50145.1	550255 Alliance 77 1	- 544034 Bussy 2	08/01/2023 29/01/2023 RP
24584585	50163.1	525644 Lesigny U.S.C. 2	- 531090 Savigny Fc 2	11/12/2022 05/03/2023 RP
24584588	50166.1	518014 Combs C.A. 2	- 500589 Pontault Ums 2	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584589	50167.1	581166 Brie Fc 2	- 500773 Fontenay Tresigny 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584590	50168.1	515348 Roissy Us 2	- 525644 Lesigny U.S.C. 2	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584591	50169.1	544034 Bussy 2	- 531090 Savigny Fc 2	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584592	50170.1	544934 Jouy Yvron Es 1	- 550255 Alliance 77 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
Seniors D3 / Phase 1		Poule E	9	
24584655	50188.1	541364 Moret-Veneux Sab. Fc 2	- 500365 Montereau 2	08/01/2023 29/01/2023 RS
24584673	50206.1	590521 Fc Varennes 1	- 500728 Fc Bray 1	11/12/2022 26/02/2023 RP
24584679	50212.1	500365 Montereau 2	- 546364 Vaux Rochette 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584680	50213.1	542798 Olympique Du Loing 2	- 550039 Dammarie Les Lys Fc 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584681	50214.1	524239 Bois Le Roi F.C. 1	- 541364 Moret-Veneux Sab. Fc 2	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584682	50215.1	547521 Magny 2	- 500728 Fc Bray 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
Seniors D3 / Phase 1		Poule F	10	
24584744	50232.1	541442 Bagneaux Nem. E. 2	- 500677 Chatelet En Brie Us 1	08/01/2023 05/03/2023 RP
24584755	50243.1	541442 Bagneaux Nem. E. 2	- 527727 Servon Fc 2	27/11/2022 29/01/2023 RP
24584768	50256.1	500483 Ponthierry Us 1	- 541442 Bagneaux Nem. E. 2	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584769	50257.1	550643 Boissise Pringy Us 2	- 553497 Avon Hericy 2	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584770	50258.1	500677 Chatelet En Brie Us 1	- 500718 Nangis Es 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24584771	50259.1	560605 Dammarie City 1	- 500615 Briard S.C. 2	18/12/2022 19/02/2023 RP
Seniors D4 / Phase 1		Poule A	642	
25253732	54668.1	500813 Etrepilly 1	- 542234 Courtry 1	08/01/2023 05/03/2023 RP
25253753	54689.1	500813 Etrepilly 1	- 500466 Ferrieres 2	04/12/2022 29/01/2023 RP
25253760	54696.1	554270 Isles Les Villenoy 1	- 508334 Esbly Efe Sport 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
25253762	54698.1	500466 Ferrieres 2	- 533682 Ent.Plessis/Crouy 2	18/12/2022 19/02/2023 RP
25253763	54699.1	535987 Collegien 1	- 500813 Etrepilly 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
25253764	54700.1	581816 Fc Cosmo 2	- 549357 Coulommiers 2	18/12/2022 19/02/2023 RP

Match				Ancienne date	Nouvelle date
Seniors D4 / Phase 1			Poule B	643	
25253858	54728.1	564041 Fc Guignes 1	- 564273 Fc Villiers St G 1	09/10/2022	29/01/2023 RP
25253864	54734.1	581678 Marles Ac 1	- 530281 Verneuil Etang Usm 1	08/01/2023	29/01/2023 RP
25253882	54752.1	530281 Verneuil Etang Usm 1	- 564041 Fc Guignes 1	19/02/2023	05/03/2023 RP
25253887	54757.1	564041 Fc Guignes 1	- 553720 Pays Bieres 2	11/12/2022	09/04/2023 RP
25253892	54762.1	547000 Pommeuse Fare. 1	- 861153 Cs Courtry Academie 1	18/12/2022	19/02/2023 RP
25253893	54763.1	564279 Turc Montereau Fc 1	- 530281 Verneuil Etang Usm 1	18/12/2022	19/02/2023 RP
25253895	54765.1	553720 Pays Bieres 2	- 581678 Marles Ac 1	18/12/2022	19/02/2023 RP
25253896	54766.1	545456 Presles Val Yerres 1	- 527727 Servon Fc 3	18/12/2022	19/02/2023 RP
25253897	54767.1	564041 Fc Guignes 1	- 507435 Mormant F.C. 2	18/12/2022	19/02/2023 RP
Seniors D4 / Phase 1			Poule C	644	
25253998	54802.1	560975 C.P.S.P 2	- 560605 Dammarie City 2	16/10/2022	09/04/2023 RP
25254019	54823.1	551819 Gatinais Val Loing 1	- 560605 Dammarie City 2	11/12/2022	05/03/2023 RP
25254021	54825.1	553498 Reunionnais Senart 1	- 542234 Courtry 2	11/12/2022	05/03/2023 RP
25254024	54828.1	547565 Champenois Mam. Ver. 1	- 861153 Cs Courtry Academie 2	18/12/2022	19/02/2023 RP
25254025	54829.1	542234 Courtry 2	- 553497 Entente Avon Hvs 3	18/12/2022	09/04/2023 RP
25254028	54832.1	553498 Reunionnais Senart 1	- 540372 Nandy F.C. 1	18/12/2022	19/02/2023 RP
25254029	54833.1	551819 Gatinais Val Loing 1	- 560975 C.P.S.P 2	18/12/2022	19/02/2023 RP
25254053	54791.2	540372 Nandy F.C. 1	- 560605 Dammarie City 2	19/02/2023	22/01/2023 RP
C.D.M. D1 / Phase 1			Poule 0	621	
24616904	51287.1	528468 Breuilloise 5	- 530521 St Mard 5	18/12/2022	05/03/2023 RP
24616912	51295.1	528468 Breuilloise 5	- 535961 Bombon As 5	09/10/2022	29/01/2023 RP
24616915	51298.1	530521 St Mard 5	- 540372 Nandy F.C. 6	08/01/2023	26/02/2023 RP
24616919	51302.1	535961 Bombon As 5	- 525637 Port. Fontainebleau 5	08/01/2023	05/03/2023 RP
24616931	51314.1	528468 Breuilloise 5	- 527727 Servon Fc 6	27/11/2022	19/02/2023 RP
24616939	51322.1	525637 Port. Fontainebleau 5	- 500615 Briard S.C. 5	11/12/2022	19/02/2023 RP
24616942	51325.1	530521 St Mard 5	- 527727 Servon Fc 6	11/12/2022	29/01/2023 RP
C.D.M. D2 / Phase 1			Poule A	622	
24619108	51997.1	530262 Buceenne 5	- 560600 A.S.R 5	18/12/2022	19/02/2023 RP
24619109	51998.1	554255 Thorigny Fc 6	- 519793 Annet 5	18/12/2022	29/01/2023 RP
24619127	52016.1	530262 Buceenne 5	- 551896 Mitry Ourcq Portg 5	08/01/2023	05/03/2023 RP
24619128	52017.1	527744 Le Pin Villevaude 5	- 560611 F.C Congissois 5	08/01/2023	05/03/2023 RP
24619142	52031.1	560611 F.C Congissois 5	- 530262 Buceenne 5	27/11/2022	29/01/2023 RP
24619146	52035.1	560600 A.S.R 5	- 515916 Nanteuil 5	04/12/2022	29/01/2023 RP
24619152	52041.1	560611 F.C Congissois 5	- 551896 Mitry Ourcq Portg 5	11/12/2022	19/02/2023 RP
24619154	52043.1	519793 Annet 5	- 528460 Othis C.O. 5	11/12/2022	19/02/2023 RP
C.D.M. D2 / Phase 1			Poule B	640	
24619239	52062.1	580480 Brie Des Morin 5	- 520809 Maisoncelles 5	18/12/2022	19/02/2023 RP
24619241	52064.1	531341 Emerainville 5	- 547521 Magny 5	18/12/2022	29/01/2023 RP
24619243	52066.1	541434 St Thibault Fc 6	- 514632 Mouroux 5	18/12/2022	19/02/2023 RP
24619274	52097.1	520809 Maisoncelles 5	- 545456 Presles En Brie Rc 5	27/11/2022	29/01/2023 RP
24619277	52100.1	514952 Ent. Csov / Verneuil 5	- 531341 Emerainville 5	04/12/2022	19/02/2023 RP
24619281	52104.1	580480 Brie Des Morin 5	- 514814 Gretz Tournan 5	11/12/2022	05/03/2023 RP
24619284	52107.1	520809 Maisoncelles 5	- 514952 Ent. Csov / Verneuil 5	11/12/2022	05/03/2023 RP

Match	Ancienne date	Nouvelle date
C.D.M. D2 / Phase 1	Poule C	641
24619372 52129.1 550643 Boissise Pringy Us 5	- 582619 N.U.S.O. Foot 5	18/12/2022 29/01/2023 RP
24619374 52131.1 564193 Chapelle R.-Ecrennes 5	- 544174 Reau SI 5	18/12/2022 29/01/2023 RP
24619376 52133.1 529195 Coubert Fc 5	- 539708 Marolles As 5	18/12/2022 05/03/2023 RP
24619392 52149.1 539708 Marolles As 5	- 660961 Snie Fc 5	08/01/2023 26/02/2023 RP
24619394 52151.1 544174 Reau SI 5	- 500483 Ponthierry Us 5	08/01/2023 05/03/2023 RP
24619409 52166.1 529195 Coubert Fc 5	- 500483 Ponthierry Us 5	04/12/2022 19/02/2023 RP
24619415 52172.1 539708 Marolles As 5	- 582619 N.U.S.O. Foot 5	11/12/2022 19/02/2023 RP
Vétérans D1 / Phase 1	Poule 0	623
24617047 51364.1 581726 Brie Est Fc 11	- 524239 Bois Le Roi F.C. 11	08/01/2023 05/03/2023 RP
24617051 51368.1 553720 Pays Bieres 11	- 563707 Val D'Europe 11	08/01/2023 05/03/2023 RP
24617065 51382.1 553720 Pays Bieres 11	- 527744 Le Pin Villevaude 11	04/12/2022 29/01/2023 RP
24617074 51391.1 581726 Brie Est Fc 11	- 553139 Lieusaint Foot As 11	11/12/2022 29/01/2023 RP
Vétérans D2 / Phase 1	Poule A	624
24617769 51425.1 581268 Goellycompans/Mitry 11	- 500693 Dammartin Cs 12	27/11/2022 19/02/2023 RP
24617772 51428.1 554255 Thorigny 11	- 519793 Annet 11	27/11/2022 05/03/2023 RP
24617775 51431.1 581816 Fc Cosmo 11	- 500693 Dammartin Cs 12	04/12/2022 05/03/2023 RP
24617778 51434.1 519793 Annet 11	- 508334 Esbly 11	04/12/2022 19/02/2023 RP
24617779 51435.1 581268 Goellycompans/Mitry 11	- 581816 Fc Cosmo 11	11/12/2022 29/01/2023 RP
Vétérans D2 / Phase 1	Poule B	625
24617850 51461.1 529821 Croissy 11	- 525644 Lesigny U.S.C. 11	08/01/2023 05/03/2023 RP
24617865 51476.1 547013 Pays Crecois 11	- 533347 Ent. Chevry Presles 11	04/12/2022 19/02/2023 RP
24617872 51483.1 525644 Lesigny U.S.C. 11	- 500589 Pontault Ums 11	11/12/2022 29/01/2023 RP
Vétérans D2 / Phase 1	Poule C	626
24617942 51508.1 563706 Longueville Sclnsb 11	- 535961 Bombon 11	08/01/2023 05/03/2023 RP
24617950 51516.1 550643 Boissise Pringy Us 11	- 541364 Moret-Veneux Sab. Fc 11	27/11/2022 19/02/2023 RP
24617954 51520.1 550643 Boissise Pringy Us 11	- 551819 Gatinais Val Loing 11	04/12/2022 05/03/2023 RP
Vétérans D3 / Phase 1	Poule A	627
24618029 51550.1 527984 St Pathus 11	- 547521 Magny 11	08/01/2023 29/01/2023 RP
Vétérans D3 / Phase 1	Poule B	628
24618123 51599.1 500773 Fontenay Tresigny 12	- 541434 St Thibault Fc 11	08/01/2023 05/03/2023 RP
24618140 51616.1 564037 Val De L'Yerres 11	- 541434 St Thibault Fc 11	11/12/2022 19/02/2023 RP
Vétérans D3 / Phase 1	Poule C	629
24618220 51651.1 532128 St Germain Laval Es 11	- 550039 Dammarie Les Lys Fc 12	27/11/2022 19/02/2023 RP
24618227 51658.1 540835 Arc En Ciel Us 11	- 525582 Le Mee Sports 11	04/12/2022 19/02/2023 RP
24618230 51661.1 544717 Provins Mjc 11	- 532128 St Germain Laval Es 11	11/12/2022 29/01/2023 RP
24618232 51663.1 500718 Nangis Es 11	- 550039 Dammarie Les Lys Fc 12	11/12/2022 05/03/2023 RP
Vétérans D4 / Phase 1	Poule A	630
25163608 54264.1 580480 Brie Des Morin 11	- 514632 Mouroux 11	08/01/2023 26/02/2023 RP
25163616 54272.1 500831 Meaux Cs 11	- 514814 Gretz Tournan 12	27/11/2022 29/01/2023 RP
25163621 54277.1 500813 Etrepilly 11	- 500831 Meaux Cs 11	04/12/2022 19/02/2023 RP
25163626 54282.1 500831 Meaux Cs 11	- 524330 Jouarre 11	11/12/2022 05/03/2023 RP
25163629 54285.1 519793 Annet 12	- 514632 Mouroux 11	11/12/2022 29/01/2023 RP
25163630 54286.1 511879 Villenoy 12	- 590147 Brie Nord Es 11	11/12/2022 29/01/2023 RP

Match	Ancienne date	Nouvelle date
Vétérans D4 / Phase 1	Poule B	631
24629955 52243.1 550255 Alliance 77 11	- 530262 Bucceenne As 11	08/01/2023 05/03/2023 RP
24629958 52246.1 533532 Crisenoy Us 11	- 544174 Reau SI 11	08/01/2023 05/03/2023 RP
24629963 52251.1 531341 Emerainville 11	- 525644 Lesigny U.S.C. 12	13/11/2022 19/02/2023 RP
24629967 52255.1 514952 Ent.Csov / Coubert 11	- 531341 Emerainville 11	27/11/2022 29/01/2023 RP
24629976 52264.1 544174 Reau SI 11	- 563706 Longueville 12	11/12/2022 29/01/2023 RP
Vétérans +45 Ans / Phase Unique	Groupe A	633
24618299 51685.1 549874 Varredes As 21	- 509538 Claye Souilly 21	08/01/2023 05/03/2023 RP
24618302 51688.1 500693 Dammartin Cs 21	- 523412 Moussy Neuf 21	08/01/2023 05/03/2023 RP
24618310 51696.1 542234 Courtry 21	- 530521 St Mard 21	27/11/2022 29/01/2023 RP
24618314 51700.1 542234 Courtry 21	- 509538 Claye Souilly 21	04/12/2022 19/02/2023 RP
24618318 51704.1 549874 Varredes As 21	- 528460 Othis 21	04/12/2022 29/01/2023 RJ
24618322 51708.1 528460 Othis 21	- 530521 St Mard 21	11/12/2022 19/02/2023 RP
Vétérans +45 Ans / Phase Unique	Groupe B	634
24618385 51726.1 515916 Nanteuil 21	- 524135 Villeparisis 21	09/10/2022 29/01/2023 RP
24618407 51748.1 512073 Champs 21	- 511876 Torcy P.V.M. Us 21	04/12/2022 19/02/2023 RP
24618409 51750.1 509296 Vaires 21	- 554270 Ent. Les Villenoy 21	11/12/2022 29/01/2023 RP
Vétérans +45 Ans / Phase Unique	Groupe C	635
24618481 51777.1 580480 Brie Des Morin 21	- 518219 Changis 21	08/01/2023 05/03/2023 RP
24618485 51781.1 500794 Trilport Usf 21	- 500559 Quincy 21	18/12/2022 19/02/2023 RP
24618493 51789.1 549461 Lagny Messagers 21	- 580480 Brie Des Morin 21	27/11/2022 29/01/2023 RJ
24618503 51799.1 500559 Quincy 21	- 535987 Ent. Colleg Croissy 21	11/12/2022 29/01/2023 RP
Vétérans +45 Ans / Phase Unique	Groupe D	636
24618590 51841.1 581816 Fc Cosmo 21	- 527744 Le Pin Villevaude 21	11/12/2022 29/01/2023 RP
24618592 51843.1 532139 Lognes 21	- 535987 Ent. Colleg Croissy 22	11/12/2022 29/01/2023 RP
Vétérans +45 Ans / Phase Unique	Groupe E	637
24618660 51866.1 529195 Coubert Fc 21	- 545456 Ent. Presles Chevry 21	16/10/2022 09/04/2023 RP
24618674 51880.1 530281 Ent. Fontenay Usmv 21	- 527727 Servon Fc 21	04/12/2022 29/01/2023 RP
24618683 51889.1 529195 Coubert Fc 21	- 546364 Vaux La Rochette 21	11/12/2022 29/01/2023 RP
Vétérans +45 Ans / Phase Unique	Groupe F	638
24618747 51908.1 542798 Ent.Ol.Loing- Port F 21	- 553497 Avonnaise Us 21	09/10/2022 12/02/2023 RP
24618749 51910.1 541442 Bagneaux Nemours E 21	- 500364 Fontainebleau Rc 21	08/01/2023 05/03/2023 RP
24618768 51929.1 541442 Bagneaux Nemours E 21	- 546106 Hericy Vul. Sam. 21	04/12/2022 29/01/2023 RP
24618770 51931.1 553720 Pays Bieres 21	- 542798 Ent.Ol.Loing- Port F 21	08/01/2023 05/03/2023 RP
Vétérans +45 Ans / Phase Unique	Groupe G	639
24618840 51956.1 550389 Ent.Campel Cris Arc 21	- 518014 Combs C.A. 22	08/01/2023 05/03/2023 RP
24618848 51964.1 546358 Ent. Everly /Bray 21	- 531090 Ent. Savigny Cesson 21	18/12/2022 29/01/2023 RP
24618859 51975.1 550643 Boissise Pringy Us 21	- 560975 C.P.S.P 21	11/12/2022 19/02/2023 RP
24618861 51977.1 590521 Varennes Fc 21	- 546358 Ent. Everly /Bray 21	11/12/2022 19/02/2023 RP
U18 D1 / Phase 1	Poule 0	594
24608860 50573.1 512073 Champs 1	- 520102 Cesson Vsd Es 1	04/12/2022 05/03/2023 RP
24608870 50583.1 500831 Meaux Academy Cs 1	- 514814 Gretz Tournan 1	18/12/2022 19/02/2023 RS
24608871 50584.1 512073 Champs 1	- 518014 Combs C.A. 1	18/12/2022 19/02/2023 RP
24608873 50586.1 500615 Briard S.C. 1	- 551942 Ozoir 1	18/12/2022 19/02/2023 RS
24608875 50588.1 520102 Cesson Vsd Es 1	- 551819 Gatinais Val Loing 1	18/12/2022 19/02/2023 RP

Match				Ancienne date	Nouvelle date
U18 D2 / Phase 1		Poule A		595	
24609230	50613.1	554255 Thorigny 1	- 500693 Dammartin Cs 1	13/11/2022	29/01/2023 RP
24609250	50633.1	524135 Villeparisis 1	- 500264 Chelles 1	18/12/2022	29/01/2023 RP
U18 D2 / Phase 1		Poule B		596	
24609314	50652.1	563706 Longueville 1	- 541434 St Thibault Fc 1	08/01/2023	02/04/2023 RP
24609321	50659.1	509296 Vaires 1	- 541434 St Thibault Fc 1	13/11/2022	19/02/2023 RP
24609328	50666.1	500559 Quincy 1	- 549941 Val De France 1	04/12/2022	29/01/2023 RP
24609333	50671.1	549941 Val De France 1	- 509296 Vaires 1	11/12/2022	05/03/2023 RP
24609339	50677.1	547013 Pays Crecois 1	- 515348 Ent.Roissy-Lesigny 2	18/12/2022	19/02/2023 RP
24609340	50678.1	541434 St Thibault Fc 1	- 511876 Torcy Val Maubuee 3	18/12/2022	05/03/2023 RP
24609341	50679.1	500559 Quincy 1	- 532139 Lognes 1	18/12/2022	05/03/2023 RP
24609342	50680.1	544034 Bussy 2	- 509296 Vaires 1	18/12/2022	26/02/2023 RS
U18 D2 / Phase 1		Poule C		597	
24609417	50710.1	541442 Bagneaux Nemours E 1	- 500365 Montereau 2	27/11/2022	29/01/2023 RP
24609428	50721.1	560605 Dammarie City 1	- 546364 Vaux Rochette Fc 1	18/12/2022	05/03/2023 RP
24609430	50723.1	541442 Bagneaux Nemours E 1	- 527727 Ent. Servon/Chevy 1	18/12/2022	05/03/2023 RP
U18 D3 / Phase 1		Poule A		601	
25148322	54057.1	861153 Cs Courtry Academie 1	- 527744 Pin Villevaude As Le 1	06/11/2022	19/02/2023 RP
25148331	54066.1	532343 Pontault Port 1	- 580983 Champs Fc 1	09/10/2022	05/03/2023 RP
25148332	54067.1	549461 Lagny Messagers F Us 1	- 500466 Ferrieres 1	09/10/2022	19/02/2023 RP
25148333	54068.1	527744 Pin Villevaude As Le 1	- 518219 Changis 1	09/10/2022	26/02/2023 RP
25148342	54077.1	524631 Ent.Plaine/Claye 3	- 527744 Pin Villevaude As Le 1	08/01/2023	09/04/2023 RP
25148351	54086.1	861153 Cs Courtry Academie 1	- 524631 Ent.Plaine/Claye 3	27/11/2022	26/02/2023 RP
25148370	54105.1	500264 Chelles As 2	- 549461 Lagny Messagers F Us 1	18/12/2022	05/03/2023 RP
25148372	54107.1	527744 Pin Villevaude As Le 1	- 500466 Ferrieres 1	18/12/2022	05/03/2023 RP
U18 D3 / Phase 1		Poule B		602	
25148462	54129.1	550643 Usbpo Pays Bieres 1	- 507435 Mormant F.C. 1	30/10/2022	19/02/2023 RP
25148467	54134.1	500483 Ponthierry Us 1	- 542798 Olympique Du Loing 1	09/10/2022	19/02/2023 RP
25148493	54160.1	544934 Jouy Yvron Es 1	- 524239 Bois Le Roi F.C. 1	04/12/2022	29/01/2023 RP
25148502	54169.1	550643 Usbpo Pays Bieres 1	- 544934 Jouy Yvron Es 1	18/12/2022	05/03/2023 RP
25148503	54170.1	542798 Olympique Du Loing 1	- 553139 Lieusaint Foot As 1	18/12/2022	05/03/2023 RP
U16 D1 / Phase 1		Poule 0		593	
24609979	50919.1	548939 Mitry Mory 1	- 500832 Senart Moissy 2	18/12/2022	19/02/2023 RS
24609980	50920.1	512073 Champs 1	- 542557 Melun Fc 2	18/12/2022	19/02/2023 RP
24609982	50922.1	563706 Longueville 1	- 531090 Savigny Fc 1	18/12/2022	19/02/2023 RP
24609983	50923.1	551942 Ozoir 1	- 520102 Cesson Vsd Es 1	18/12/2022	18/01/2023 RP
U16 D2 / Phase 1		Poule A		598	
24609496	50744.1	500559 Quincy 1	- 509538 Claye Souilly 2	08/01/2023	02/04/2023 RP
24609513	50761.1	500831 Meaux Academy Cs 2	- 509296 Vaires 2	11/12/2022	19/02/2023 RP
U16 D2 / Phase 1		Poule B		599	
24609604	50807.1	532139 Lognes 1	- 500615 Briard S.C. 2	11/12/2022	29/01/2023 RP
24609607	50810.1	512073 Champs 2	- 542557 Melun Fc 3	11/12/2022	05/03/2023 RP
24609608	50811.1	500718 Nangis Es 1	- 512073 Champs 2	18/12/2022	29/01/2023 RP
24609610	50813.1	515348 Ent.Roissy-Lesigny 2	- 511876 Torcy Val Maubuee 4	18/12/2022	19/02/2023 RP
24609612	50815.1	532139 Lognes 1	- 544034 Bussy 2	18/12/2022	19/02/2023 RS

Match				Ancienne date	Nouvelle date
U16 D2 / Phase 1			Poule C	600	
24609673	50831.1	541442 Bagneaux Nem. E. 1	- 500365 Montereau 2	08/01/2023	05/03/2023 RP
24609701	50859.1	550039 Dammarie Fc 1	- 541364 Moret-Veneux Sab. Fc 1	18/12/2022	26/02/2023 RS
24609702	50860.1	553497 Avon Us 1	- 500364 Fontainebleau Rc 2	18/12/2022	19/02/2023 RP
U16 D3 / Phase 1			Poule C	606	
24636493	53137.1	528468 Breuilloise 1	- 500589 Pontault Ums 2	02/10/2022	05/03/2023 RP
24636501	53145.1	528468 Breuilloise 1	- 515916 Nanteuil 1	20/11/2022	19/02/2023 RP
24636512	53156.1	528468 Breuilloise 1	- 581816 Fc Cosmo 1	13/11/2022	29/01/2023 RP
24636522	53166.1	581816 Fc Cosmo 1	- 549941 Val De France 2	04/12/2022	05/03/2023 RP
24636529	53173.1	509296 Vaires Ent. Et C. Us 3	- 581816 Fc Cosmo 1	11/12/2022	19/02/2023 RP
24636536	53180.1	554255 Thorigny 1	- 500693 Dammartin Cs 1	18/12/2022	19/02/2023 RP
24636537	53181.1	581816 Fc Cosmo 1	- 500589 Pontault Ums 2	18/12/2022	26/02/2023 RP
24636538	53182.1	509538 Claye Souilly 4	- 515916 Nanteuil 1	18/12/2022	19/02/2023 RP
U16 D3 / Phase 1			Poule E	608	
24636758	53270.1	541364 Moret-Veneux Sab. Fc 2	- 540372 Nandy F.C. 1	02/10/2022	29/01/2023 RP
24636768	53280.1	542798 Olympique Du Loing 1	- 553720 Ent. Espb Usbpo 1	08/01/2023	29/01/2023 RP
24636793	53305.1	564041 Fc Guignes 1	- 553139 Lieusaint Foot As 2	11/12/2022	29/01/2023 RP
24636798	53310.1	553720 Ent. Espb Usbpo 1	- 540372 Nandy F.C. 1	18/12/2022	19/02/2023 RP
24636800	53312.1	500677 Chatelet En Brie Us 1	- 525582 Le Mee Sp. Sect Foot 2	18/12/2022	19/02/2023 RP
24636802	53314.1	541364 Moret-Veneux Sab. Fc 2	- 500483 Ponthierry Us 1	18/12/2022	19/02/2023 RP
24636803	53315.1	564041 Fc Guignes 1	- 553497 Avon 2	18/12/2022	19/02/2023 RP
U16 D3 / Phase 1			Poule B	605	
25283960	55028.1	500777 Ferte S/J 1	- 549461 Lagny Messagers 1	09/10/2022	09/04/2023 RP
25283969	55037.1	548939 Mitry Goellycompans 2	- 512073 Champs 3	08/01/2023	30/04/2023 RP
25283970	55038.1	561075 Afpo 1	- 549461 Lagny Messagers 1	08/01/2023	12/02/2023 RP
25283974	55042.1	500777 Ferte S/J 1	- 547521 Magny 1	30/10/2022	26/02/2023 RP
25284002	55070.1	500693 Dammartin 2	- 500777 Ferte S/J 1	04/12/2022	30/04/2023 RP
25284008	55076.1	548939 Mitry Goellycompans 2	- 549461 Lagny Messagers 1	04/12/2022	21/05/2023 RP
25284011	55079.1	561075 Afpo 1	- 500831 Meaux Cs Academy 3	11/12/2022	26/02/2023 RP
25284012	55080.1	581726 Brie Est Fc 1	- 512073 Champs 3	11/12/2022	26/02/2023 RP
25284013	55081.1	549357 Coulommiers Brie F 1	- 560600 A.S.R 1	11/12/2022	09/04/2023 RP
25284016	55084.1	500777 Ferte S/J 1	- 549357 Coulommiers Brie F 1	18/12/2022	21/05/2023 RP
25284017	55085.1	512073 Champs 3	- 541434 St Thibault Fc 1	18/12/2022	09/04/2023 RP
25284021	55089.1	514632 Mouroux Cs 1	- 560600 A.S.R 1	19/02/2023	26/02/2023 RP
25284022	55090.1	581726 Brie Est Fc 1	- 500831 Meaux Cs Academy 3	18/12/2022	09/04/2023 RP
25284023	55091.1	560600 A.S.R 1	- 500777 Ferte S/J 1	08/01/2023	05/03/2023 RP
25284024	55092.1	549461 Lagny Messagers 1	- 581726 Brie Est Fc 1	08/01/2023	05/03/2023 RP
25284025	55093.1	500831 Meaux Cs Academy 3	- 548939 Mitry Goellycompans 2	08/01/2023	05/03/2023 RP
25284026	55094.1	547521 Magny 1	- 514632 Mouroux Cs 1	08/01/2023	05/03/2023 RP
25284028	55096.1	549357 Coulommiers Brie F 1	- 500693 Dammartin 2	08/01/2023	05/03/2023 RP
25284029	55097.1	561075 Afpo 1	- 512073 Champs 3	08/01/2023	05/03/2023 RP

Match	Ancienne date	Nouvelle date
U16 D3 / Phase 1	Poule D	607
25284152 55129.1 500466 Ferrieres 1	- 551942 Ozoir 2	08/01/2023 30/04/2023 RP
25284159 55136.1 531341 Emerainville 1	- 551819 Gatinais Val Loing 2	30/10/2022 26/02/2023 RP
25284170 55147.1 531341 Emerainville 1	- 507435 Mormant F.C. 1	13/11/2022 09/04/2023 RP
25284199 55176.1 531341 Emerainville 1	- 544034 Bussy 3	18/12/2022 21/05/2023 RP
25284200 55177.1 500773 Fontenay Tresigny 1	- 500466 Ferrieres 1	18/12/2022 09/04/2023 RP
25284205 55182.1 551819 Gatinais Val Loing 2	- 507435 Mormant F.C. 1	08/01/2023 05/03/2023 RP
25284207 55184.1 531090 Savigny Fc 3	- 532343 Pontault Port 1	08/01/2023 05/03/2023 RP
25284208 55185.1 500773 Fontenay Tresigny 1	- 514814 Gretz Tournan 2	08/01/2023 05/03/2023 RP
25284209 55186.1 547000 Pommeuse Faremoutier 1	- 544034 Bussy 3	08/01/2023 05/03/2023 RP
25284210 55187.1 563707 Val D'Europe 2	- 527727 Ent. Servon/Chevry 1	08/01/2023 05/03/2023 RP
25284211 55188.1 500466 Ferrieres 1	- 531341 Emerainville 1	08/01/2023 05/03/2023 RP
U16 D3 / Phase 1	Poule F	609
25284340 55226.1 531090 Savigny Fc 2	- 545456 Presles 1	20/11/2022 26/02/2023 RP
25284375 55261.1 560975 C.P.S.P 1	- 590521 Fc Varennes 1	11/12/2022 09/04/2023 RP
25284384 55270.1 531090 Savigny Fc 2	- 500483 Ponthierry Us 2	18/12/2022 09/04/2023 RP
25284388 55274.1 531090 Savigny Fc 2	- 518014 Combs C.A. 2	08/01/2023 05/03/2023 RP
25284389 55275.1 590521 Fc Varennes 1	- 542798 Olympique Du Loing 2	08/01/2023 05/03/2023 RP
25284391 55277.1 500483 Ponthierry Us 2	- 547565 Champenois Mv 1	08/01/2023 05/03/2023 RP
25284392 55278.1 545456 Presles 1	- 550039 Dammarie Fc 2	08/01/2023 05/03/2023 RP
25284393 55279.1 560975 C.P.S.P 1	- 540372 Nandy F.C. 2	08/01/2023 05/03/2023 RP
U16 D3 / Phase 1	Poule A	604
25283779 54938.1 500794 Trilport Usf 2	- 549941 Val De France 3	20/11/2022 09/04/2023 RP
25283825 54984.1 549941 Val De France 3	- 528460 Othis C.O. 1	04/12/2022 26/02/2023 RP
25283826 54985.1 500794 Trilport Usf 2	- 548939 Mitry Goellycompans 3	04/12/2022 26/02/2023 RP
25283827 54986.1 511879 Villenoy 1	- 527744 Pin Villevaude As Le 1	11/12/2022 09/04/2023 RP
25283835 54994.1 530521 St Mard 1	- 527984 St Pathus 1	18/12/2022 09/04/2023 RP
25283837 54996.1 524135 Villeparisis 2	- 500794 Trilport Usf 2	18/12/2022 21/05/2023 RP
25283838 54997.1 548939 Mitry Goellycompans 3	- 527744 Pin Villevaude As Le 1	18/12/2022 21/05/2023 RP
25283841 55000.1 549941 Val De France 3	- 511879 Villenoy 1	08/01/2023 05/03/2023 RP
25283843 55002.1 581166 Brie Fc 1	- 500794 Trilport Usf 2	08/01/2023 05/03/2023 RP
25283844 55003.1 528460 Othis C.O. 1	- 524631 Ent.Plaine/Claye 3	08/01/2023 05/03/2023 RP
25283845 55004.1 527744 Pin Villevaude As Le 1	- 527984 St Pathus 1	08/01/2023 05/03/2023 RP
25283846 55005.1 861153 Cs Courtry Academie 1	- 524135 Villeparisis 2	08/01/2023 05/03/2023 RP
25283847 55006.1 500264 Chelles 2	- 530521 St Mard 1	08/01/2023 05/03/2023 RP
U14 D1 / Phase 1	Poule 0	610
24611109 50969.1 553139 Lieusaint Foot As 1	- 524135 Villeparisis 1	19/11/2022 28/01/2023 RP
24611125 50985.1 515348 Roissy Us 1	- 500589 Pontault Ums 1	17/12/2022 18/02/2023 RP
U14 D2 / Phase 1	Poule B	612
24611680 51065.1 500559 Quincy 1	- 511876 Torcy Pvm 3	07/01/2023 18/02/2023 RP
U14 D3 / Phase 1	Poule A	614
24611862 51157.1 548939 Mitry Goellycompans 2	- 581166 Brie Fc 1	07/01/2023 28/01/2023 RP
U14 D3 / Phase 1	Poule B	615
24611967 51217.1 512073 Champs 3	- 531341 Emerainville 1	03/12/2022 18/02/2023 RP

Match				Ancienne date	Nouvelle date
U14 D4 / Phase 1			Poule A	617	
25183292	54383.1	547521 Magny 2	- 590147 Brie Nord Et.S. 1	24/09/2022	18/02/2023 RP
25183302	54393.1	560600 A.S.R 1	- 500559 Quincy 2	26/11/2022	28/01/2023 RP
25183304	54395.1	590147 Brie Nord Et.S. 1	- 509296 Vaires 3	26/11/2022	28/01/2023 RP
25183312	54403.1	527984 St Pathus 2	- 500559 Quincy 2	07/01/2023	11/02/2023 RP
25183313	54404.1	560600 A.S.R 1	- 547521 Magny 2	07/01/2023	08/04/2023 RP
25183327	54418.1	519793 Annet 1	- 500559 Quincy 2	03/12/2022	04/03/2023 RP
25183341	54432.1	590147 Brie Nord Et.S. 1	- 524631 Plaine France/Claye 3	17/12/2022	11/03/2023 RP
25183342	54433.1	560600 A.S.R 1	- 500264 Chelles 2	17/12/2022	18/02/2023 RP
U14 D4 / Phase 1			Poule B	618	
25183433	54451.1	508334 Esbly 1	- 500693 Dammartin 2	24/09/2022	18/02/2023 RP
25183434	54452.1	509538 Claye Souilly 4	- 547013 Pays Crecois Fc 2	24/09/2022	28/01/2023 RP
25183438	54456.1	500693 Dammartin 2	- 518219 Changis 1	01/10/2022	09/04/2023 RP
25183439	54457.1	500777 Ferte S/J 1	- 509538 Claye Souilly 4	26/11/2022	05/03/2023 RP
25183443	54461.1	530262 Bucceenne As 1	- 500693 Dammartin 2	08/10/2022	28/01/2023 RP
25183455	54473.1	500693 Dammartin 2	- 549357 Coulommiers 1	12/11/2022	04/03/2023 RP
25183464	54482.1	500777 Ferte S/J 1	- 530262 Bucceenne As 1	19/11/2022	18/02/2023 RP
25183479	54497.1	500777 Ferte S/J 1	- 561075 Afpo 1	17/12/2022	28/01/2023 RP
25183480	54498.1	530262 Bucceenne As 1	- 508334 Esbly 1	17/12/2022	05/03/2023 RP
U14 D4 / Phase 1			Poule C	619	
25183566	54518.1	533347 Ent.Chevry/Servon 2	- 564037 Val De L'Yerres 1	24/09/2022	28/01/2023 RP
25183572	54523.1	560342 Noisiel Foot Academ 1	- 533347 Ent.Chevry/Servon 2	01/10/2022	04/03/2023 RP
25183609	54560.1	500589 Pontault Ums 3	- 541434 St Thibault Fc 2	10/12/2022	04/03/2023 RS
25183614	54564.1	500832 Senart Moissy 3	- 500773 Fontenay Tresigny 1	17/12/2022	18/02/2023 RP
25183617	54567.1	541434 St Thibault Fc 2	- 533347 Ent.Chevry/Servon 2	17/12/2022	18/02/2023 RP
U14 D4 / Phase 1			Poule D	620	
25183740	54623.1	590521 Fc Varennes 1	- 527727 Ent. Servon/Chevry 1	10/12/2022	28/01/2023 RP
25183749	54632.1	550039 Dammarie Les Lys Fc 2	- 550643 Usbpo Pays Bieres 2	17/12/2022	28/01/2023 RP
25183750	54633.1	546106 Hericy Vul. Sam. 1	- 524239 Bois Le Roi F.C. 1	17/12/2022	28/01/2023 RP

Coupe Futsal 77 / Phase 1	592	* Match lever de rideau
Poule Unique	Apres-Midi P5	

Alliance 77 1	Asl Faremoutiers 1	Avon Futsal 2	Bs Academy 1
Bs Academy 2	Champs A. Futsal C. 2	Chessy Academy 1	Cs Courtry Academie 1
Espoirs Melunais 2	Et.Futsal.C. Melun 2	Grande Paroisse Us 1	L E M 1
Lieusaint Foot As 1	Roissy Brie Futsal 2	Savigny Le Temple Fc 1	Sengol 77 3
Val D'Europe Fc 1	Villeparisis 1		

Date match : 21/01/2023

58794.1 ... - ... 25565888 Avon Futsal 2 - Val D'Europe Fc 1 16/01/2023 Aller 19H

Date match : 22/01/2023

58793.1 ... - ... 25565887 Cs Courtry Academie 1 - Bs Academy 1 16/01/2023 Aller 19H30